

# Ovin Québec



Agnelage **Réflexion sur les interventions**  
**Conseils pratiques**

AGA 2006 **Les faits saillants**

Projet pilote ovin **Les conclusions du rapport final**

## Enfin, l'Agence de vente!

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CE-POQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

#### Coordination et conception graphique

Mireille Martin, mireillemartin@upa.qc.ca

#### Rédacteurs

Pascal-André Bisson  
Sylvain Blanchette  
Germain Blouin  
Sylvie Boutin  
Johanne Cameron  
Langis Croft  
Ndeye Marie Diallo  
Daniel Dion  
Anne Leboeuf  
Mireille Martin  
Hélène Méthot  
Marie-Ève Tremblay  
André Trépannier

Photographie page couverture : **Manon Parenteau**, gagnante du concours de photographie de la FPAMQ

Les opinions et idées exprimées dans cette revue n'engagent que les auteurs et ne sont pas nécessairement celles de la FPAMQ.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

#### La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil QC J4H 4E7

Téléphone : (450) 679-0530

Télécopieur : (450) 674-4415

Courriel : info@agneauduquebec.com

CONVENTION DE LA POST-PUBLICATION

NO° 40049100

## SOMMAIRE

janvier 2007

volume 7, numéro 1

Mot du président	<b>Des bases solides pour nos 25 ans!</b>	<b>03</b>
Mot de la direction	<b>AGA 2006 : les faits saillants</b>	<b>06</b>
<b>Projet pilote ovine : les conclusions du rapport final</b>		<b>10</b>
	<b>La chronique de la SEMRPQ</b>	<b>12</b>
	<b>Enfin, l'Agence de vente</b>	<b>13</b>
Sécurité du revenu	<b>Le marché 2006 en bref</b>	<b>16</b>
	<b>Fédération canadienne du mouton au Québec</b>	<b>18</b>

#### Les pages du CEPOQ

	Actualités	<b>19</b>
	Santé <b>Le Courrier du vet</b>	<b>22</b>
	Recherche <b>Ennuyant, la R&amp;D???</b>	<b>24</b>
Alimentation	<b>La toute nouvelle moulée pour brebis gestante TVPSR-22 est enfin arrivée sur le marché!</b>	<b>26</b>
	Vulgarisation <b>Le Courrier du Lecteur</b>	<b>28</b>
	Génétiq ue <b>Un nouveau site Internet</b>	<b>30</b>
	La Chronique du Berger <b>L'agnelage</b>	<b>31</b>
	Reportage <b>L'oméga-3 comme atout</b>	<b>35</b>

### Abonnement

4 numéros (1 an) : 20 \$ + tx (22,79 \$)

8 numéros (2 ans) : 35 \$ + tx (39,88 \$)

Communiquer avec **Mireille Martin**

tél. : **450-679-0540** poste 8332

courriel : mireillemartin@upa.qc.ca


**Langis Croft**  
 Président FPAMQ

## *Des bases solides pour nos 25 ans!*

En 1981, les producteurs ovins du Québec se dotaient d'une organisation provinciale afin de défendre leurs intérêts collectifs. Cette organisation, notre Fédération, a aujourd'hui 25 ans. Fêtons ces 25 années de réalisation au cours desquelles nous avons su développer un secteur qui, aujourd'hui, présente le plus grand nombre d'entreprises en démarrage. Cet intérêt démontré envers notre production est le résultat du dynamisme de ses maillons. Nous avons su ensemble, nous donner les bonnes orientations et bénéficier d'actions collectives dans les dossiers touchant la sécurité du revenu des entreprises ovines, la qualité du produit, l'environnement et maintenant la mise en marché. Je suis d'autant plus fier de célébrer ce 25<sup>e</sup> anniversaire puisque, après maintes heures travaillées et efforts investis à mettre sur pied une agence de vente des agneaux lourds qui puisse répondre aux besoins de l'ensemble des producteurs tout en respectant l'expérience en place, la Régie

des marchés agricoles du Québec a rendu sa décision le 13 octobre dernier approuvant l'agence. Au cours des dernières années, j'ai été, en tant que président, au cœur de la démarche entourant la mise en place de l'Agence de vente. Cette démarche fut complexe mais combien importante afin d'atteindre l'objectif d'une mise en marché provinciale ordonnée des agneaux lourds. Il reste certes des tâches à accomplir avant le démarrage de l'Agence et ce ne sera pas toujours facile, mais nous aurons notre agence de vente dès le 1<sup>er</sup> juin 2007. Nous nous devons de rester solidaire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

L'obtention de meilleures conditions de mise en marché dont un meilleur prix en provenance du marché, voilà notre intérêt en tant que producteurs agricoles. Cette année, nous avons d'ailleurs pu bénéficier d'un accroissement des prix de vente des différentes catégories d'agneaux sur le marché. Cette lueur, symbole du dévelop-

pement de la demande pour notre produit, doit nous réjouir. Toutefois, nous devons être à l'affût de l'augmentation constante des coûts de production qui grugent nos revenus difficilement obtenus. C'est d'ailleurs afin que nous puissions bénéficier d'une couverture adéquate des coûts de production et d'une intervention adéquate des programmes gouvernementaux qu'un comité a été formé au sein de notre Fédération. Vos représentants ainsi que moi-même nous faisons un devoir de garantir le développement optimal des entreprises et d'assurer leur rentabilité. À cet effet, je ne pourrais passer sous silence le Programme canadien d'options pour les familles agricoles. Il est inquiétant, voire inconcevable, que de tels programmes, lorsqu'ils sont mis en place, viennent justifier le niveau du revenu d'une famille agricole à 25 000 \$. Nous devons dénoncer cette façon de faire du gouvernement fédéral de se dissocier des programmes québécois d'intervention sur les revenus des producteurs: cela met en péril le développement collectif de notre secteur.

Lors de la dernière assemblée générale annuelle, on a mandaté la Fédération de faire les démarches auprès de la Financière ►►

**« [...] notre Fédération a aujourd'hui 25 ans. Fêtons ces 25 années de réalisation au cours desquelles nous avons su développer un secteur qui, aujourd'hui, présente le plus grand nombre d'entreprises en démarrage. »**

agricole du Québec afin que le traitement collectif du programme ESB-4 soit révisé pour un traitement individuel des compensations. À la suite de représentations de la Fédération auprès de la Financière, en décembre 2005 et en janvier et mai 2006, la Financière a accepté de traiter individuellement le programme ESB-7 conditionnellement à ce que la gestion du programme ESB-4 soit maintenue collective. Ce que nous avons accepté. De même, lors du règlement final du programme ASRA 2005, nous avons eu certaines interrogations quant à la représentativité à moyen terme du modèle ovin 2002 pour les années à venir. Le comité sécurité du revenu a discuté avec les représentants de la Financière agricole à cet effet. Mais, compte tenu du cadre réglementaire, aucune modification n'a pu être appliquée à ce jour, mais soyez assurés que les membres du comité poursuivent leurs démarches. En parallèle, votre Fédération collabore à la prochaine étude du coût de production réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture. En mai dernier, vous avez été invités à nous communiquer certaines informations relativement à votre taille d'entreprise et à vos pratiques de régie. Vous serez à nouveau sollicités afin de participer au projet de gestion. Les informations recueillies lors de cette étude pourront nous guider lors des rencontres de travail entourant l'étude du coût de production.

Je voudrais souligner le travail effectué en cours d'année dans le dossier de la traçabilité. L'année dernière nous réitérions la nécessité que les coûts liés à la traçabilité ne soient pas supportés exclu-

**« [...] un mandat a été donné pour travailler, de concert avec les entités concernées, afin de trouver des mesures facilitant l'identification des ovins et allégeant le système de traçabilité. »**

sivement par les producteurs. De même, un mandat a été donné pour travailler, de concert avec les entités concernées, afin de trouver des mesures facilitant l'identification des ovins et allégeant le système de traçabilité. À la suite de rencontres avec les représentants du ministère, votre Fédération émettait sa position en ce qui a trait à la pose des identifiants officiels et la déclaration auprès d'ATQ, soit l'identification minimale des ovins à la sortie et la déclaration de sortie des ovins uniquement lorsque les animaux sont transigés entre producteurs. Cette position, contrevenant partiellement au règlement en vigueur, n'a pas été facile à définir mais essentielle afin que nous puissions, en tant que représentant des productrices et producteurs ovins du Québec, défendre vos intérêts. J'ai d'ailleurs tenu personnellement à le souligner au ministre de l'agriculture, M. Vallières. Le ministère s'est montré réceptif aux demandes de la Fédération et entrevoit de modifier le règlement sur l'identification des animaux d'ici la fin de l'année. Des efforts ont également été déployés afin de rendre disponible à l'ensemble des producteurs, un logiciel de régie de troupeau intégrant la gestion de la traçabilité. Ce dernier est maintenant disponible et offert gratuitement aux producteurs qui en font la demande.

En ce qui a trait aux dossiers environnementaux, la réalisation de deux projets dont un de suivi spécifique des amas au champ sur certaines fermes du Québec devrait nous permettre de mieux documenter cette méthode d'entreposage du fumier et ainsi de faire accepter cette méthode au-delà de 2008. Car comme nous le savons, c'est une façon d'entreposer les fumiers dont nous ne pouvons nous passer en production ovine même pour ceux qui possèdent des structures étanches.

Je voudrais aussi souligner la décision que nous avons, tous ensemble, prise l'année dernière concernant le financement de notre Fédération. Cet ajustement du prélevé est venu rétablir notre situation financière et a eu un effet levier quant à la crédibilité financière de notre organisation auprès de nos pairs. Nous nous sommes ainsi donné les moyens d'aller de l'avant ce dont je suis personnellement très fier. Maintenons nos efforts et définissons ensemble les orientations à prendre pour l'année à venir.

Je ne pourrais terminer sans remercier tout le personnel de la Fédération pour leur dévouement au cours de la dernière année et pour le travail colossal effectué.

*Bonne année 2007*

*Laurie Croft*

*Félicitations à la Fédération des producteurs  
d'agneaux et moutons*

*du Québec pour son  
25<sup>e</sup> anniversaire!*



**La Financière  
agricole**

**Québec** 

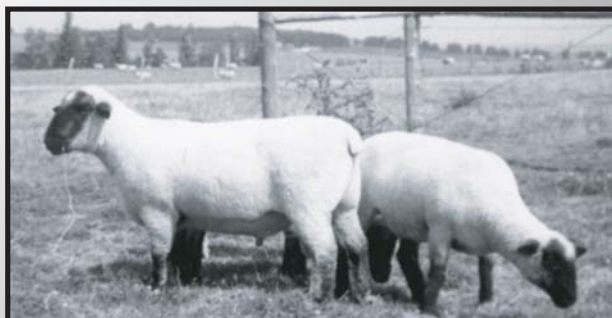
*Votre partenaire*

**Consultez-nous : [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca) / 1 800 749-3646**

## **MANASAN HAMPSHIRE**

Nous produisons des sujets balancés,  
épais, musclés, longs et bien structurés.



Troupeau **LOMANCO** sur r.o.p. DEPUIS 1963



Nous élevons aussi d'excellents Leicesters

Ferme **MANASAN**

150 Laberge, Danville, Québec J0A 1A0

 (819) 839-3350  (819) 839-1202

[www.manasan.qc.ca](http://www.manasan.qc.ca)

*Marie-France Bouffard B.Sc. agr. et Christian Beaudry agr.*

## **Agronovie S.E.N.C.**

Éleveur ovin de race pure  
**Polypay et Arcott Rideau**

Suivi GenOvis  
Testé Maedi Visna  
Béliers génotypés



**Concours Mérite GenOvis 2006**  
⇒ Propriétaire de la meilleure brebis  
Polypay au Québec  
(conformation et production)  
⇒ Meilleur troupeau Arcott Rideau

### **BÉLIERS ARCOTT RIDEAU DISPONIBLES**

Identification	Nés le	Naiss.	Pds ajs 50 Jr	Pds ajs 100 Jr	GMO	ISM	géo- type
9429S	29/05/06	2	34,0	52,0	0,360	1,68	RR
9432S	2/06/06	2	36,5	53,7	0,340	2,37	OR

*Bienvenue!*

**Et bien plus en bergerie...**

635, rang Beaudry, Granby (Qc) J2G 9H9  
(450) 379-5298 [chris.beau@sympatico.ca](mailto:chris.beau@sympatico.ca)



## Assemblée générale annuelle 2006

L'assemblée générale annuelle de la Fédération a eu lieu cette année sous le signe de la sécurité du revenu des producteurs. Dès l'ouverture en soirée le 9 novembre, nous avons pu assister à une présentation de M. Gilbert Lavoie, économiste principal de l'UPA, sur les programmes de sécurité du revenu et leur interrelation. Les producteurs ovins ne diffèrent pas des autres producteurs en ce sens qu'ils veulent vivre de leur production et cela s'est traduit par l'adoption de six résolutions concernant la sécurité du revenu. Notons que le thème du Congrès général de l'UPA qui se tenait en décembre 2006 était « Le goût d'en vivre » et reflétait aussi cet aspect.

M. Yvon Vallières, ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec est venu rencontrer les délégués de la Fédération. Lors de son allocution, il a fait part de son attachement à la production ovine et a rappelé l'importance qu'a cette production sur l'occupation du territoire. Il a souligné l'excellence des produits de chez nous et la nécessité que les consommateurs mettent plus de produits québécois dans leur panier d'épicerie. Il a parlé de la mise en place de l'Agence de vente, des efforts déployés par les producteurs ovins pour assurer une mise en marché collective pour le bénéfice des consommateurs et des producteurs. Il a terminé son allocution en réitérant l'appui de son ministère aux producteurs ovins.

Une présentation de la décision de la RMAAQ concernant l'audience publique sur le Règlement sur la vente en commun et les surplus et l'arbitrage de la Convention de mise en marché des agneaux lourds a été faite. Les délégués avaient reçu auparavant, du secrétariat de leur région, un document d'information sur les points saillants des décisions et du fonctionnement de l'Agence de vente. Cette présentation a permis de leur expliquer plus en détail les mécanismes de fonctionnement des règlements découlant de ces décisions et de répondre aux questions des délégués. Dans l'ensemble, même si les décisions ne sont pas parfaites, elles permettront de mettre en place une agence de vente pour laquelle les règles pourront être améliorées au fil des années. Tous s'entendent pour réitérer le besoin d'avoir une agence de vente dans l'agneau lourd.

À l'ordre du jour du 10 novembre 2006, figurait la modification des règlements de la Fédération. Le mode d'élection à la présidence a suscité beaucoup de débat. En effet, malgré l'adoption d'une résolution modifiant le règlement à cet effet lors de l'AGA du plan conjoint, elle n'a pu entrer en vigueur, ne recevant pas l'assentiment du deux tiers des délégués présents lors de l'AGA des membres de la Fédération. Aucune modification des règlements n'a été adoptée et il faudra, dans l'année à venir, se pencher à nouveau sur les modifications réglementaires ayant pour objectif d'harmoniser notre règlement avec celui de l'UPA afin d'éviter toutes ambiguïtés dans les procédures.

Suite à l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni comme à l'accoutumée pour procéder à l'élection des membres du conseil exécutif de la Fédération, élection qui a été contestée et reprise le 5 décembre dernier. La constitution du conseil exécutif pour l'année 2006-2007 est la suivante : M. Langis Croft, président, M. André Trépanier, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Georges Parent, 2<sup>e</sup> vice-président et MM. Jasmin Mercier et Mario Labrecque en tant que membres du conseil exécutif.

Nous ne pouvons terminer sans souligner la participation en grand nombre de l'ensemble des régions à cette assemblée permettant de prendre le pouls de toutes les régions qui constituent la Fédération. Il faut par ailleurs souligner également la participation des différents acteurs de la filière ovine qui ont répondu à l'appel de ce rendez-vous annuel qu'est l'assemblée générale annuelle de la Fédération.

En terminant, l'année 2007 sera très chargée notamment avec la mise en place de l'Agence de vente et l'enquête sur les coûts de production. Donc, une année fertile en défi de toute sorte. Nous nous souhaitons donc une année avec des résultats à la hauteur de nos attentes.

Bonne année 2007 ! 

<b>SÉCURITÉ DU REVENU</b>	<p><b>MODÈLE DU COÛT DE PRODUCTION 2002 : VENTE DE JEUNES SUJETS REPRODUCTEURS</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-De faire les démarches auprès de la Financière agricole du Québec afin de permettre une modification au modèle du coût de production uniquement pour le poste « Vente des jeunes sujets reproducteurs » afin d'exclure la vente de sujets reproducteurs de notre modèle «viande», et cela, pour les années 2005 à 2008.</li> </ul>
	<p><b>PERSONNE-RESSOURCE EN SÉCURITÉ DU REVENU</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Qu'elle prépare annuellement un questionnaire sur les coûts de production qu'elle juge nécessaires pour les négociations;</li> <li>-D'effectuer un réaménagement budgétaire et administratif afin qu'une ressource soit attitrée, à temps plein, au dossier sécurité du revenu;</li> <li>-De convenir, avec la Financière agricole du Québec, d'un cadre formel de négociation des règlements annuels du programme d'Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA);</li> </ul>
	<p><b>ENQUÊTE DU COÛT DE PRODUCTION : TAILLE DU MODÈLE</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-De demander à la Financière agricole du Québec de réviser le coût de production et la compensation du programme d'Assurance-stabilisation des revenus agricoles en tenant compte, à la fois, des références économiques du Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec et des données économiques enquêtées au niveau de la province;</li> <li>-D'orienter la production ovine vers la rentabilité;</li> <li>-De faire pression auprès de la Financière agricole du Québec afin de réduire la taille des entreprises enquêtées afin que celles ciblées comportent entre 250 et 800 brebis;</li> <li>-Travailler, par le fait même, à réduire le nombre d'heures dans le modèle;</li> <li>-De prendre les moyens nécessaires afin d'obtenir les données des producteurs enquêtés lors de l'étude du coût de production</li> </ul>
	<p><b>COOPÉRATIVE DE FINANCEMENT</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent :</b>  <b>À la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Qu'elle entreprenne les démarches auprès du MAPAQ afin qu'il dégage les fonds et les ressources humaines nécessaires à la promotion et au démarrage de coopératives de financement en production ovine dans les différentes régions du Québec.</li> </ul>
	<p><b>ASRA : ENQUÊTE ANNUELLE</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-De faire des pressions auprès de la Financière agricole du Québec pour que l'enquête annuelle qu'elle effectue sur les prix de vente des agneaux, comprenne également le prix des intrants et les coûts d'opération;</li> <li>-De faire les démarches afin qu'une copie du rapport d'enquête soit remise à chacun des producteurs enquêtés afin qu'ils puissent valider les données.</li> </ul>
	<p><b>ENQUÊTE DU PRIX ANNUEL</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-De faire les démarches auprès de La Financière agricole du Québec pour exclure de l'enquête les fermes qui se spécialisent dans la production de sujets hybrides et de race pure ou, à tout le moins, que le revenu perçu de ce type de vente représente un faible pourcentage (moins de 10 %) du revenu brut du producteur.</li> </ul> <p><b>Proposition que la résolution soit renvoyée à un comité    Comité : Conseil d'administration</b></p>
<b>PRODUCTION</b>	<p><b>PARTICIPATION À LA COMMISSION ITINÉRANTE SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Qu'elle les représente à la Commission itinérante sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois;</li> <li>-D'aborder l'agriculture sur les thèmes de la souveraineté alimentaire, de l'équité salariale et de la ferme familiale à dimension humaine.</li> </ul>
	<p><b>CRITÈRES DE SÉLECTION DES FERMES OVINES POUR LES « PORTES OUVERTES »</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-De réviser dès cet automne les critères de sélection afin que les fermes ovines qui seront « portes ouvertes » au cours des prochaines années donnent une meilleure image de la production;</li> <li>-D'inclure le critère suivant à la liste de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :  <i>Les agneaux des fermes hôtes doivent être nés et élevés sur la même entreprise.</i></li> </ul>
<b>FÉDÉRATION</b>	<p><b>MODE D'ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC</b>  <b>Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Que le président de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec soit élu par les délégués lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération et que le critère nécessaire pour être éligible, soit celui d'être un membre en règle de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec et idéalement un membre du conseil d'administration de la Fédération.</li> </ul>

# LES RÉSOLUTIONS EN RAFALE (SUITE) \*

TRAÇABILITÉ ET AUTOMATISATION	<b>TRAÇABILITÉ</b> Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent : À la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec : <ul style="list-style-type: none"><li>-De participer activement aux procédures de changement du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux (c. P-42, r.1.1) afin que les producteurs puissent identifier au plus tard les sujets à la sortie sans avoir aucun avis d'infraction et aucune amende des inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);</li><li>-De faire les démarches auprès du MAPAQ et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) afin qu'ils ne donnent pas suite aux infractions émises et que les fermes ovines voient leurs amendes annulées.</li></ul> À la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec et à Agri-Traçabilité Québec : <ul style="list-style-type: none"><li>-De travailler afin de définir les périodes de pose qui conviennent à la majorité des producteurs ovins;</li><li>-De trouver une procédure de déclaration desdites poses et des mouvements des sujets qui facilite un suivi du processus de traçabilité et diminue sa lourdeur administrative.</li></ul> À l'Union des producteurs agricoles : <ul style="list-style-type: none"><li>-De soutenir la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec dans ses démarches pour modifier ledit règlement;</li><li>-De reconnaître que le secteur ovin a une façon distincte d'identifier ces animaux.</li></ul>
	<b>GRATUITÉ DU SYSTÈME D'IDENTIFICATION</b> Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec : <ul style="list-style-type: none"><li>-Qu'elle entreprenne les démarches nécessaires pour que le coût des tags ne soit pas assumé par les productrices et producteurs;</li><li>-D'accentuer les pressions nécessaires auprès de l'Union des producteurs agricoles et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'obtenir un fonds dédié pour 2006 et s'il n'y a pas d'argent d'ici la fin de l'année 2007, de cesser tout développement.</li></ul>
	<b>FINANCEMENT DU LOGICIEL PROVIN AGA.2006.1</b> Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec : <ul style="list-style-type: none"><li>-De s'assurer que les coûts reliés au logiciel permettent l'autofinancement de son développement et du service d'assistance;</li><li>-Que les montants recueillis pour le financement de PROVIN financent exclusivement les activités de ce dernier.</li></ul>
	<b>TAXE À LA CONSOMMATION</b> Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec : De demander au gouvernement provincial : <ul style="list-style-type: none"><li>-Qu'une taxe à la consommation des viandes soit introduite et permette de soutenir les exigences du consommateur en matière de traçabilité de la ferme jusqu'à la table et la récupération des animaux morts;</li><li>-Que cette taxe constitue un fonds dédié pour défrayer ces exigences.</li></ul>
	<b>Proposition que la résolution soit renvoyée à un comité    Comité : Conseil d'administration</b>
RELÈVE	<b>RELÈVE AGRICOLE</b> Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec : <ul style="list-style-type: none"><li>-De faire des pressions auprès de la Financière agricole du Québec afin qu'elle introduise un mécanisme d'aide à l'établissement qui permettrait à la relève agricole, qui a développé l'essentiel de son apprentissage sur l'entreprise familiale ou autre, de bénéficier d'un programme d'aide financière substantiel.</li></ul>
	<b>Proposition que la résolution soit renvoyée à un comité    Comité : Conseil d'administration</b>
MISE EN MARCHÉ	<b>BLÂME À LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DU QUÉBEC</b> Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec : <ul style="list-style-type: none"><li>-De faire part à l'Union des producteurs agricoles de son insatisfaction et de demander au comité UPA-Régie d'améliorer la procédure d'arbitrage afin de diminuer les délais de traitement des causes et de tenir compte, lors desdites séances d'arbitrage, des résultats obtenus à la suite des procédures de conciliation.</li></ul>
ENVIRONNEMENT- DISPOSITION DES ANIMAUX MORTS	<b>ENTREPRISES DE FABRICATION DE BIO-DIESEL</b> Les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec : <ul style="list-style-type: none"><li>-De s'assurer que les carcasses d'ovins de même que les matières à risques spécifiques (MRS) en provenance des ovins pourront être utilisées dans les futures entreprises de fabrication de bio-diesel.</li></ul>

\*Les résolutions présentées sont celles ayant été adoptées lors des assemblées annuelles 2006 du plan conjoint et de la Fédération. Sont également présentées celles qui ont été renvoyées à un comité.

# Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau

## Club Arcott Rideau du Québec

- ✓ Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- ✓ Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.
- ✓ Des performances à la hauteur des attentes des producteurs ovins.

Année	Nombre de troupeaux	Nombre de brebis	Nombre d'agneaux/agnelage	Nombre d'agneaux Sevrés/agnelage	Nombre agnelages brebis/année	Nombre d'agneaux sevrés brebis/année	GMQ (KG)
2005	12	1072	2.46	2.11	1.15	2.43	0.310



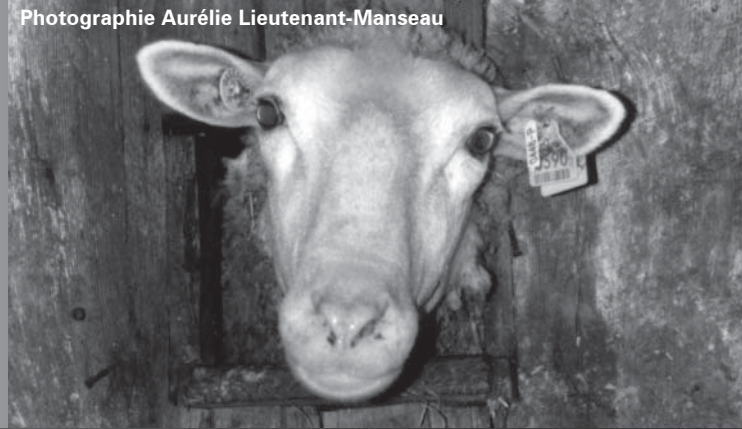
### Génétique et santé

L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis. De plus, le maintien d'un statut sanitaire élevé est très important. Pour ce faire, un grand nombre d'éleveurs Arcott Rideau participe au projet pilot Maedi visna. Un grand nombre de sujets de la race ont obtenus des résultats négatifs à l'analyse sérologique pour le maedi visna et les troupeaux participants respectent les règles de biosécurité prescrites.



### Membres

Agronovie senc	Granby	(450) 379-5298	chris.beau@sympatico.ca
Bergerie Douce Laine senc	St-Paul-D'Abbotsford	(450) 469-9613	robert.bujold@fbn.ca
Bergerie Lavallée enr.	St-Ubalde	(418) 277-2175	berglaval@hotmail.com
Bergerie St-Georges	St-Georges-de-Beauce	(418) 227-0283	bergeriestgeorges@globetrotter.net
Domaine des Baliveaux senc	St-Rémi-de-Tingwick	(819) 359-2971	didier@ivic.qc.ca
Ferme Amki enr.	Québec	(418) 842-2637	fermeamki@videotron.ca
Ferme Ovimax senc	La Pocatière	(418) 856-2440	fermeovimax@videotron.ca
Ferme Rido senc	La Pocatière	(418) 856-5140	rido@videotron.ca
Les Bergeries du Margot	Bonaventure	(418) 534-3701	bergeriedumargot@globetrotter.net
Les Moutons de Panurge enr.	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501	panurge@globetrotter.net
Ferme Catelie	Donnacona	(418) 285-4553	catelie@globetrotter.net



## Projet pilote ovin : les conclusions du rapport final

Démarré en janvier 2006, le projet pilote ovin se déroulait sur 20 fermes du Québec. Ses objectifs : évaluer l'utilisation de différents identifiants destinés aux ovins dans les exploitations agricoles québécoises et dans le reste de la filière ovine et, enfin, recommander l'utilisation d'un identifiant unique pour l'ensemble des intervenants.

### Les paramètres d'évaluation

Les deux types d'identifiants à l'essai provenaient de deux fournisseurs différents : Allflex Canada et Roxan ID. Les paramètres d'évaluation concernaient les caractéristiques propres à l'identifiant (risques d'infection, rétention, résistance du matériel, rapidité et facilité de pose, taille de l'identifiant, etc.). Les identifiants ont également été évalués par rapport aux caractéristiques reliées à leur lecture (distance et facilité de lecture avec ou sans outils de lecture automatisés, etc.).

### La solution Roxan ID

Les participants au projet ont remarqué que l'utilisation de l'identifiant Roxan facilitait la pose en diminuant le stress et les manipulations imposés aux animaux. Il provoquait également des blessures moins importantes aux oreilles, à cause de la petite taille du fût (i.e. tige de la partie mâle de l'identifiant).

On a aussi noté que l'identifiant Roxan avait un taux de chute plus élevé (identifiants détachés, oreilles fendues à la suite de la migration des identifiants) et qu'il provoquait plus de problèmes d'infection. À cause de leur petite taille, les identifiants rendaient la lecture «manuelle» de la régie de troupeau particulièrement difficile : l'utilisation d'un outil de lecture automatique des boucles devenait alors essentielle. Ajoutons enfin que ces identifiants sont fabriqués d'une matière plastique qui n'est pas adaptée à des basses températures (entre 0°C et 10°C).

La grande force de la solution proposée par Roxan ID réside dans sa pince automatique qui permet une installation rapide et plus aisée des identifiants. Cependant, cette pince a tendance à se désajuster après un certain temps d'utilisation.

### La solution Allflex Canada

Les participants au projet ont apprécié la taille des panneaux visuels, qui permet d'imprimer des chiffres d'une bonne grosseur, facilitant ainsi la lecture «manuelle» des identifiants et les opérations de gestion quotidienne. D'autres ont apprécié l'espace vierge aménagé sur l'identifiant. Enfin, plusieurs ont noté le faible taux de perte des identifiants Allflex.

En contrepartie, plusieurs ont mentionné que la pose des identifiants Allflex était plus lente et plus difficile comparativement à l'autre solution testée, à cause d'un nombre plus élevé de manipulations du matériel et des animaux. Quant à l'outil de pose proposé par Allflex Canada dans le cadre de ce projet, une nouvelle pince ergonomique et plus légère, plusieurs ont noté sa grande fragilité ainsi qu'une difficulté à la refermer complètement. Plusieurs participants ont d'ailleurs préféré revenir à leur «ancien» modèle (la pince grise).



Figure 1. Les deux types d'identifiants testés dans le cadre du projet pilote ovin: ceux d'Allflex Canada en haut et ceux de Roxan ID en bas.


## Préférences

Outre leurs observations, les participants au projet pilote ont aussi été appelés à se prononcer sur l'identifiant qu'ils préfèrent : 71 % d'entre eux préfèrent l'identifiant Allflex et 29 % préfèrent l'identifiant Roxan.

## Essais de lecture dans des lieux stratégiques

Des essais de lecture dans les encans et les abattoirs ont également été effectués dans le cadre de ce projet. On a constaté qu'il y a très peu de différences entre les deux types d'identifiants à l'essai au niveau des capacités de lecture avec les installations existantes dans les encans et les abattoirs. Cependant, s'il arrive qu'une lecture «manuelle» doive être effectuée, le marquage des identifiants Roxan ID ne permet pas une lecture rapide.

## La suite des choses...

En novembre dernier, le rapport final de ce projet pilote et les recommandations du comité de révision de l'identifiant ovine ont été présentés aux membres du comité d'implantation de la boucle ovine ainsi qu'aux membres du conseil d'administration d'Agri-Traçabilité Québec. Les recommandations ont été transmises aux deux compagnies afin qu'elles voient à l'amélioration de leurs produits. Des développements sont donc à prévoir dans les prochains mois dans le dossier de la traçabilité ovine, à la lumière des constats faits lors de ce projet! 

### Merci aux partenaires du projet pilote ovine

- La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
- Le Centre d'expertise en production ovine du Québec
- La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec
- L'Union des producteurs agricoles
- La Financière agricole du Québec
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Roxan ID
- Allflex Canada

Ce projet a été rendu possible également grâce au financement du *Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)*.



# CLUB POLYPAY DU QUÉBEC

## DES BREBIS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC

DES QUALITÉ RECHERCHÉES... POUR DES BREBIS PRODUCTIVES\$

- Intervalle d'agnelage rapide;
- Très bonne capacité au désaisonnement
- Précocité dans l'atteinte de la maturité sexuelle;

... AVEC UNE MAJORITÉ DE NAISSANCES DOUBLES

- Ce qui nécessite moins d'intervention entourant l'agnelage;
- Diminue le taux de mortalité chez les agneaux;
- Offre des agneaux de bon poids et plus vigoureux à la naissance;
- Limite les frais reliés à l'achat de lactoremplacéur.

### Productivité brute à GenOvis

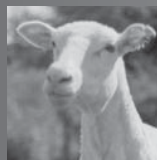
Moyenne	Nés/agnelage	Agnelage/année	Sevrés/brebis /année	% d'agneaux nés double
2000 à 2003	1,78	1,20	1,78	58,1
2004	1,85	1,19	1,89	61,3

Pour nous rejoindre :

Secrétaire : Daniel Dion    Président : Daniel Ouellette

Tél.: 418-498-3887    Tél. : 418-775-2689

Fax : 418-498-3889



227, route 230 ouest, Saint-Philippe-de-Neri QC G0L 4A0  
Tél. : (418) 498-3887 Téléc. : (418) 498-3889 [semrpq@videotron.ca](mailto:semrpq@videotron.ca)

## SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC

### EXPOSITION ROYALE DE TORONTO 2006

Félicitations aux éleveurs du Québec qui ont participé à l'édition 2006 de la Royale.

Marc Charpentier	Allen Cass
Renée Rodrigue	Joël Bergeron
François Gélinas	Rémi Gélinas
Réjean Girard	Jean Cass

Félicitations aux jeunes éleveurs du Québec qui ont participé aux jugements des jeunes éleveurs de la Royale, qui comptaient 21 participants. Ils se sont très bien classés.

Bret Mastine  
Lee Ann Nelson  
Isabelle Laroche



Champion suprême, Royale de Toronto 2006, prop. Marc Charpentier

Pour avoir les résultats complets de la Royale, veuillez consulter le site Internet : [www.royalfair.org](http://www.royalfair.org)

### AGA 2006

Le conseil d'administration  
2006-2007 :

Président

**Jacquelin Moffet**

Vice-président

**François Gélinas**

Administrateurs

**David Mastine**

**Robert Girard**

**Daniel Ouellette**

**Trenholm Nelson**

**Patrice Dubé**

Notre rapport d'activités est  
disponible sur le site Internet.

### ENREGISTREMENT DES SUJETS DE RACE PURE

Suivant l'acceptation de l'assemblée générale annuelle de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons au mois de mars 2006 et l'acceptation du gouvernement fédéral au mois d'octobre 2006, il est maintenant possible de faire enregistrer des moutons de race pure en utilisant la double identification d'ATQ ou le tatouage comme identification d'un animal. Pour avoir plus de détails sur ce sujets, veuillez consulter le site Internet de la Société canadienne des éleveurs de moutons au : [www.sheepbreeders.ca](http://www.sheepbreeders.ca)

*Pour de plus amples informations sur la SEMRPQ,  
veuillez consulter notre site Internet au :*

**[www.agneauduquebec.com/semrp](http://www.agneauduquebec.com/semrp)**



**Ndeye Marie Diallo**  
Directrice-adjointe par intérim

## Enfin, l'Agence de vente

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu des décisions très importantes pour les producteurs d'agneaux du Québec en ce qui a trait à la convention de mise en marché avec les acheteurs et les règlements sur la vente en commun et les surplus. En effet, le 13 octobre dernier, après environ deux ans de négociation et de conciliation et trois jours de séance d'arbitrage, la Régie a rendu deux décisions, soit une pour la mise en œuvre d'une première Convention de mise en marché qui liera la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) avec les acheteurs d'agneaux lourds et l'autre pour les règles de fonctionnement des producteurs. La Régie a fixé au 1<sup>er</sup> juin 2007 la date d'entrée en vigueur de la convention et des règlements.

Le fait de pouvoir enfin mettre en place l'agence de vente pour l'agneau lourd permettra une certaine régularisation hebdomadaire des marchés, sécurisera les approvisionnements tant pour les producteurs que pour les acheteurs ainsi que le paiement aux producteurs, puisqu'il sera dorénavant effectué par la Fédération.

Le conseil d'administration de la Fédération a, lors de la réunion du 31 octobre dernier, effectué une analyse complète des décisions de la Régie, de la convention et des règlements. Suite à quoi, un document d'information a été produit et distribué à l'ensemble des délégués lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération tenue les 9 et 10 novembre 2006. Le document avait pour objectif d'informer l'ensemble des délégués ainsi que de clarifier certains éléments marquants de la décision de la Régie concernant le fonctionnement de l'Agence de vente et de répondre aux questions les plus souvent posées par les producteurs. L'article suivant en résume les principaux points. Les étapes à venir regroupées dans l'encadré constituent les points saillants du plan d'action que s'est donné le comité d'ici le démarrage de l'Agence de vente en juin 2007.

### DÉCISIONS DE LA RÉGIE

#### Le concept de « né et élevé par le même producteur au Québec »

La Régie a exclu du préambule de la convention, la notion de priorité pour les agneaux nés et élevés **par le même producteur au Québec**. Elle estime que cela découle d'un choix des producteurs et la traite, de ce fait, dans le *Règlement sur la vente en commun*.

Ainsi, dans le Règlement, la Régie a décidé que, compte tenu de la volonté de certains producteurs et du rôle que peuvent jouer les parcs d'engraissement, la priorité aux agneaux nés et élevés par le même producteur ne peut s'appliquer en toutes circonstances. La Régie retient donc que cette priorité ne trouve son usage véritable qu'en période de surplus. Conséquemment, l'accès prioritaire ne sera appliqué que lors des ventes hebdomadaires et seulement dans le cas où il y aura du surplus.

#### Agneau du Québec

La priorité d'approvisionnement des acheteurs qui s'engagent à acheter exclusivement des agneaux lourds nés et élevés au Québec, que ce soit par le même producteur ou non, est maintenue. Ce qui va favoriser l'écoulement, sur le marché, des agneaux du Québec.

Par ailleurs, la Régie ne limite pas la portée de l'agence aux seuls agneaux nés et élevés au Québec. Tout agneau lourd vivant qui sera mis en marché au Québec devra être transigé via l'agence de vente. Pour les agneaux provenant de l'extérieur du Québec, seuls ceux qui entreront au Québec pour y être directement abattus ne seront pas transigés via l'agence de vente.

#### La définition d'agneau lourd

La Régie a décidé de conserver la définition d'agneau lourd telle que présentée par la Fédération et ne l'a pas modifiée en fonction des représentations qui lui ont été faites pour introduire un poids minimum de 18 kg.

De ce fait, un agneau lourd est un agneau de moins d'un an, destiné à l'abattage, ayant moins de deux incisives permanentes et d'une masse d'au moins 36,3 kg vivant ou 16,4 kg abattu. Et les acheteurs pourront demander des agneaux de 3 catégories de poids carcasse, soit :

- Catégorie 1 : 16,4 kg à 19,9 kg
- Catégorie 2 : 20,0 kg à 23,9 kg
- Catégorie 3 : 24,0 kg et plus

## Modèles de ventes des agneaux prévus par l'Agence

Un producteur peut mettre en marché ses agneaux lourds selon :

1. Contrat annuel
2. Vente hebdomadaire
3. Gestion des surplus
4. Vente à la ferme directement à un consommateur

## Les règles de priorité des producteurs

La Régie a tenu compte du fait que plusieurs producteurs ont souligné le besoin de simplifier certains aspects du règlement et a, de ce fait, allégé les règles de priorités lorsque l'offre des producteurs sera supérieure à la demande des acheteurs :

- **Contrats annuels** : La répartition des offres sera faite proportionnellement à l'offre des producteurs. La Régie a exclu les critères du nombre de brebis en inventaire, de la régularité et de l'historique de vente.
- **Ventes hebdomadaires** : Les contrats annuels seront comblés en premier lieu. La Fédération tiendra ensuite compte du critère « nés et élevés par le même producteur ». La Régie a exclu le critère de régularité.
- **Paiement** : Les prix des surplus de la semaine seront « poolés » entre eux, mais la Régie a décidé de ne pas les « pooler » avec le prix des ventes hebdomadaires.

## Les agneaux spécifiques

Malgré le fait que des producteurs souhaitaient que soient exclus de l'autorité de l'Agence les agneaux spécifiques, la Régie indique que les modalités répondent à un besoin et les conserve au règlement.

Pour qu'un agneau soit reconnu spécifique, il doit être produit selon un cahier des charges reconnu. La Régie a enlevé le fait que les cahiers des charges doivent être reconnus par la Fédération. Toutefois, elle impose la reconnaissance du cahier des charges par un organisme accrédité reconnu par le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec.

Les agneaux spécifiques sont vendus par contrats annuels selon les mêmes mécanismes que les agneaux réguliers avec un prix bonifié. La Fédération dirigera en premier lieu les agneaux spécifiques aux acheteurs demandant ces spécificités.

## Les mandataires (agents)

La Régie a précisé que même si la Fédération peut recourir à des personnes ou sociétés externes pour accomplir certaines tâches en son nom, celles-ci ne peuvent être acheteurs et ne doivent pas être en situation de conflit d'intérêts. Ceci empêche donc un organisme régional de mise en marché de jouer à la fois le rôle de mandataire et d'acheteur.

D'ici les prochaines semaines, la Fédération entreprendra des pourparlers avec les organismes et les autres personnes intéressées.

## Les ventes à la ferme

Un producteur ne peut vendre à une personne ou société qui vend directement à un consommateur car ce serait créer une concurrence directe à l'Agence de vente et aux acheteurs qui s'y approvisionnent. Le producteur devra donc se limiter aux ventes faites directement à un consommateur comme le prévoit la Loi. Ceci exclut pour un producteur la possibilité de vendre directement à une boucherie, un restaurant ou une autre entreprise semblable à moins que ceux-ci ne deviennent acheteurs ou qu'un acheteur ayant signé la convention ne mette à leur disposition des agneaux qu'il aura achetés.

Un producteur peut mettre en marché ses agneaux lourds auprès d'un autre producteur à condition que celui-ci ait signé avec la Fédération une convention d'acheteur homologuée à cet effet.

Obligations du producteur qui vend directement aux consommateurs :

- Consigner les ventes dans un registre en notant le nombre d'agneaux lourds vendus et, le cas échéant, le lieu de leur abattage.
- Au plus tard le 15 de chaque mois, il doit transmettre par écrit à la Fédération, pour les ventes du mois précédent :
  - le nombre d'agneaux lourds mis en marché;
  - leur numéro d'identification;
  - le total des ventes mensuelles;
  - de même que le paiement des frais de classification et les contributions exigibles.
- Le producteur doit conserver durant 2 ans la preuve des ventes faites directement à un consommateur et, le cas échéant, les reçus d'abattage et les remettre à la Fédération sur demande.

## Le surplus

La Régie ne retient pas la suggestion des acheteurs de limiter le droit de commercialisation des surplus de la Fédération. De ce fait, la Fédération pourra mettre en marché les surplus sans être restreinte aux seuls acheteurs ayant signé la convention.

Les agneaux considérés en surplus seront :

- les agneaux que les acheteurs s'étaient engagés à recevoir et qu'ils ne peuvent recevoir pour des raisons de force majeure;
- les agneaux mis en marché par un producteur qui n'a pas complété son offre de vente dans les délais prévus;
- les agneaux mis en marché en excédent de la demande des acheteurs.

La Fédération met en marché les agneaux en surplus pour satisfaire les besoins d'un acheteur, d'une campagne de promotion, etc. L'acheteur paie le prix selon les modalités convenues avec la Fédération. La Fédération verse aux producteurs le prix moyen hebdomadaire de vente reçu des acheteurs pour tous les agneaux en surplus. ►►►

## La classification

La Régie adopte, pour les premiers six mois de la Convention, la grille de classification ci-dessous, qui est celle proposée par la Fédération lors de l'arbitrage. Par ailleurs, elle invite les parties à convenir, au sein d'un comité paritaire qu'elle crée, de la grille devant s'appliquer pour les périodes subséquentes.

Le comité paritaire sera composé de deux représentants de la Fédération et de deux représentants des acheteurs. Il devra déposer son rapport auprès de la Régie dans les quatre mois de l'entrée en vigueur de la Convention.

La Fédération est responsable de la classification des agneaux lourds mis en marché. Les frais reliés à la classification sont payés par les producteurs

		Conformation				
		1	2	3	4	5
millimètres de gras	1	75	75	75	75	75
	2	75	75	75	75	75
	3	75	75	75	75	75
	4	75	75	75	75	75
	5	75	75	100	100	100
	6	75	75	100	100	100
	7	75	75	103	103	103
	8	75	75	103	103	103
	9	75	75	103	103	103
	10	75	75	103	103	103
	11	75	75	103	103	103
	12	75	75	103	103	103
	13	75	75	103	103	103
	14	75	75	100	100	100
	15	75	75	100	100	100
	16	75	75	100	100	100
	17	75	75	100	100	100
	18	75	75	95	95	95
	19	75	75	95	95	95
	20	75	75	95	95	95
	21	75	75	75	75	75
	22	75	75	75	75	75
	23	75	75	75	75	75
	24	75	75	75	75	75
	25	75	75	75	75	75

Figure 1 : Grille de classification

## Le prix

Selon la Régie, la sentence arbitrale apporte des précisions qui sont propices à faciliter un accord sur les prix. De ce fait, elle laisse à la Fédération et aux acheteurs jusqu'au 30 mars 2007 pour s'entendre sur un prix et lui communiquer leur entente ou à défaut leur demande de conciliation ou d'arbitrage.

## Les garanties de paiement

Étant donné que la convention a été arbitrée, la Régie ne pouvait y introduire les modalités de la garantie de paiement. La Régie n'a pas statué sur ce point. La Fédération

## Étapes à venir

Activités	Échéancier
Négocier les prix avec les acheteurs	Avant le 30 mars 2007
Négocier une convention avec les mandataires sur les tâches qu'ils pourront accomplir au nom de la Fédération	Avant le 1 <sup>er</sup> juin 2007
Convenir avec la Régie des modalités de la garantie de paiement	Avant le 1 <sup>er</sup> juin 2007
Étudier une méthode pour compenser les frais supplémentaires de transport et en faire rapport à la Régie	Avant le 1 <sup>er</sup> juin 2007
Réalisation d'un guide de démarrage pour le producteur	Janvier 2007
Tournée d'information dans les régions pour présenter le guide de démarrage aux producteurs	Janvier et février 2007

effectuera une demande formelle à la Régie pour qu'elle traite de ce point avant le démarrage de l'agence de vente.

## La compensation transport


Le Règlement permet à la Fédération de diriger les agneaux à un autre acheteur que celui choisi par le producteur pour que soient comblés tous les marchés. Conséquemment, la Régie demande à la Fédération d'étudier une méthode pour compenser les frais additionnels de transport lorsque des agneaux sont redirigés et de lui faire rapport avant l'entrée en vigueur de l'agence.

## Quels sont les frais à payer à l'agence de vente des agneaux lourds?

	Frais de mise en marché	Frais de classification
<b>Agneau lourd</b>	5,00 \$/agneau	1,75 \$/agneau
<b>Agneau lourd vendu à la ferme</b>	0 \$/agneau	1,75 \$/agneau
<b>Agneau de lait, léger et sujets de réforme</b>	Agneau de lait, léger et sujets de réforme	

Bien sûr, les décisions de la Régie sur la convention et les règlements ne sont pas parfaites, tant pour les producteurs que pour les acheteurs, notamment parce que les parties devront négocier les prix d'ici le 31 mars 2007 et aussi parce que la Régie n'a pas encore statué sur les garanties de responsabilité financière des acheteurs.

La Fédération compte beaucoup sur le nouveau système afin que soient développés de nouveaux marchés, de nouveaux produits et l'industrie ovine en général.

Il faut également se rendre à l'évidence, c'est une étape cruciale qui exigera sûrement des ajustements. Les administrateurs de la FPAMQ sont toutefois très confiants que l'organisation de la mise en marché, avec des règles du jeu beaucoup plus claires, ne saura qu'être bénéfique pour les producteurs. 

*Pour plus d'information, vous êtes invités à visiter le site Internet de la Fédération au [www.agneaudeauquebec.com](http://www.agneaudeauquebec.com) ou à nous contacter au 450-679-0540 poste 8484.*

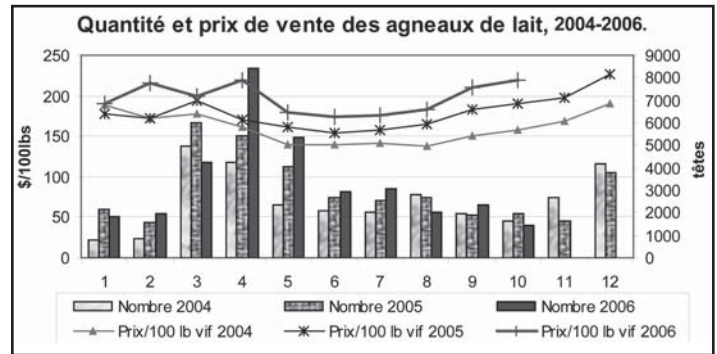


## Le marché 2006 en bref

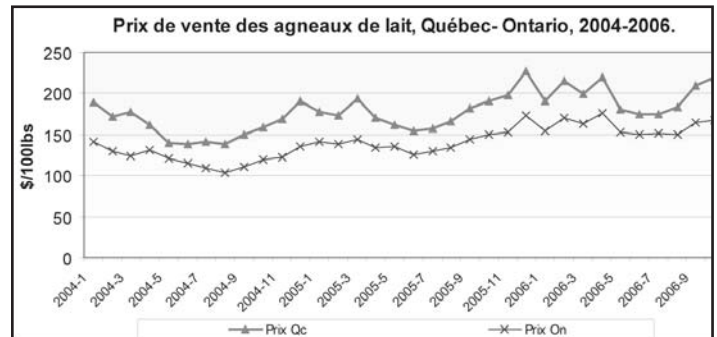
Les prix du marché des différentes catégories d'agneaux ont été, pour les années 2005 et 2006, plus élevés que par le passé. Cet accroissement, observé auprès des Organismes régionaux de mise en marché, est un signal positif pour le développement de la production. Il est toutefois bon d'analyser conjointement cet accroissement de prix avec l'accroissement des coûts de production qui est, à la fois, lié à l'augmentation du coût d'achat des intrants mais également à l'accroissement du travail et des exigences réglementaires.

Les prix de vente des agneaux de lait se sont accrus considérablement entre 2004 et 2006, des augmentations respectivement de 11% en 2005 par rapport à 2004 et de 9,8% en 2006 par rapport à 2005. Les prix sur le marché ontarien ont suivi cette tendance à la hausse et expliquant le maintien de l'écart de prix entre les deux marchés, québécois et ontarien.

Au niveau de la quantité offerte, on note un accroissement important de l'offre en 2005, soit de 18,5%, expliqué notamment par la fermeture en mai 2003 puis la réouverture, en juillet 2005, des frontières américaines à la suite de la crise de l'ESB. On remarque d'ailleurs que sur le marché ontarien, l'augmentation de l'offre a été de 12% en 2005 par rapport à 2004. Cette tendance à la hausse de la quantité offerte devrait se poursuivre en 2006 au Québec, avec une augmentation estimée de 8%. Toutefois, en Ontario, elle a diminué. ►►►



Source : Réseau Encans Québec, 2006



Source : Réseau Encans Québec, 2006

# Opti-Ovin

Logiciel technico-économique

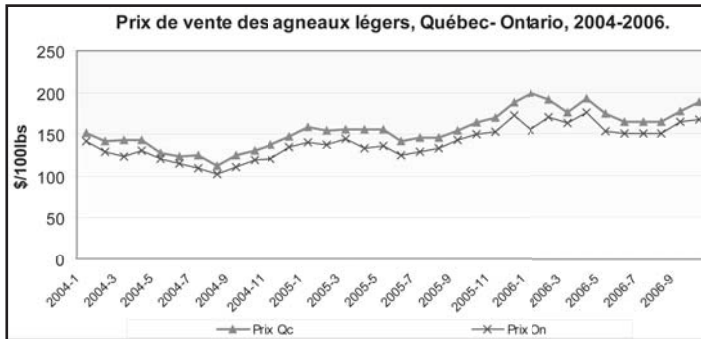
Mesurer l'impact de vos projets avant d'agir...

ça coûte rien!



Consultez les experts-animaliers de votre coopérative

Les prix de vente et les quantités offertes d'agneaux légers ont suivi un accroissement continu de 2004 à 2006. Les prix se sont accrus de 33% durant cet intervalle alors que l'augmentation prévue de l'offre est de 17%. Il est également bon de mentionner qu'on observe, pour 2006, moins de variabilité dans les quantités mensuellement offertes.

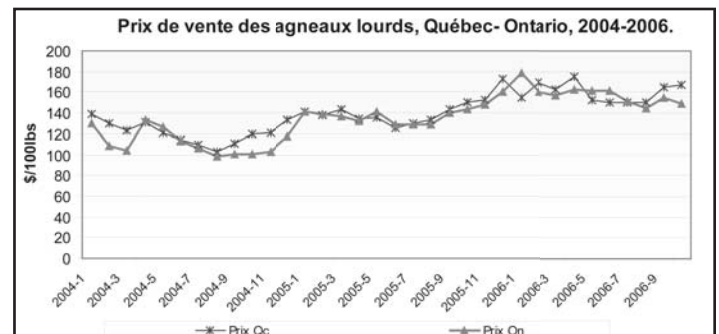
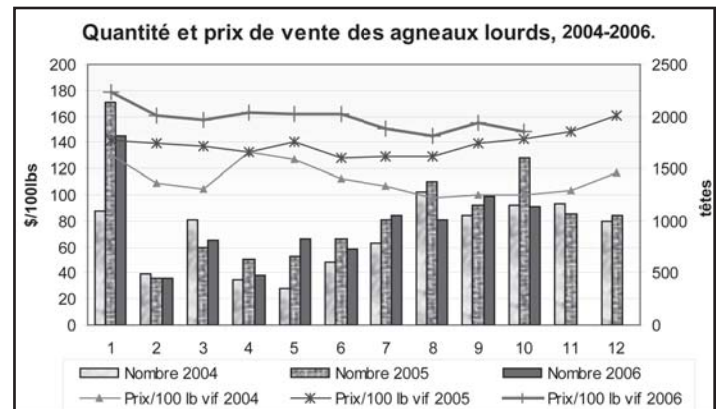


Source : Réseau Encans Québec, 2006

Les prix de vente des agneaux lourds au Québec observés aux encans, de même qu'auprès des organismes régionaux de mise en marché, se sont accrus au cours des dernières années. D'ailleurs, cet accroissement a été observé sur le marché ontarien également et cela, dans une proportion plus importante en 2006, réduisant ainsi l'écart historique de prix entre les deux provinces.

Au niveau de l'offre, la quantité mise en marché d'agneaux lourds en 2005 a été supérieure de 22% à celle de 2004. Toutefois, en 2006, on prévoit que la quantité offerte diminuera légèrement en comparaison à 2005 mais se maintien-

dra au-dessus de celle de 2004. Le besoin de liquidités des producteurs, l'accroissement des prix payés pour les agneaux de lait et légers, de même que la modification dans la mise en marché du produit peuvent expliquer ce ralentissement de la quantité d'agneaux lourds mis en marché.



Source : Réseau Encans Québec, 2006

Sécurité du revenu

# SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

## Coupe-onglons «FELCO PNEUMATIQUE»

**NOUVEAU**

L'assistance pneumatique élimine les risques de tendinite. L'entretien est facile, rapide et peu onéreux. Entièrement démontable, le remplacement de toutes les pièces est possible. Une robustesse exceptionnelle, une longévité exemplaire et une ergonomie parfaite. Fermeture progressive de la lame. Réglage du jeu de la lame pour un coupe nette et précise. Longueur : 26 cm. Poids : 110 g. Pressions d'utilisation : 7 à 15 bars. Consommation : 21 à 50 l/min.

Contactez votre revendeur local

Téléphone : (418) 888-5258  
 Sans frais : 1 866 888-5258  
 www.matelevage.com

**MATELEVAGE**

## Électrificateur M1800

- 18 joules emmagasinés
- Jusqu'à 70km de clôture
- Contrôle tous types d'animaux
- Éloigne tous les prédateurs
- Fiabilité éprouvée de Gallagher
- Garantie de 2 ans incluant la foudre

Appelez-nous au (800) 265-3150 pour demander votre brochure gratuite

Reconnu Mondialement



## La Fédération canadienne du mouton au Québec

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec était l'hôte de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne du mouton qui regroupe les producteurs ovins de tout le Canada. En tout, une quarantaine de représentants et délégués ont assisté à l'assemblée qui se tenait du 13 au 16 novembre dernier à Montréal.

La journée du lundi était consacrée à une visite de l'encan de St-Hyacinthe et d'une entreprise ovine de la région de St-Hyacinthe, la ferme Marovine. Les visiteurs ont ainsi pu observer l'utilisation des identifiants électroniques ainsi que des outils de lecture. Il faut souligner la collaboration d'Agri-traçabilité Québec qui a permis de faire de ces visites un succès.

Parallèlement à l'AGA se tenait une rencontre du comité technique canadien sur la salubrité des aliments à la ferme qui travaille actuellement au développement du système de gestion du programme qui devrait permettre la mise en place de critères pour les audits à la ferme.

Lors de l'AGA, plusieurs conférenciers se sont succédé pour entretenir les délégués et autres personnes présentes sur différents sujets touchant la salubrité, la traçabilité, la santé et le bien-être animal, la mise en marché ainsi que la qualité du produit. Les résultats d'une recherche portant sur la mesure de la qualité de

carcasse sur des béliers terminaux de différentes races terminales ont été présentés. On a fait le point sur le développement de l'implantation du programme de salubrité à la ferme et du projet de zonage du Canada qui se traduira par la mise en place de deux zones géographiques distinctes avec l'instauration d'une frontière entre l'Ontario et le Manitoba au niveau de West Hawk Lake.

Un rapport préliminaire concernant les quatre projets actuellement en cours en ce qui a trait à la stratégie de développement de mise en marché de l'agneau de la Fédération canadienne a été présenté. D'autre part, une présentation a été effectuée par les nouveaux propriétaires de Sunterra Meats en Alberta qui est l'un des plus grands abattoirs fédéraux du pays pour ce qui est du volume d'ovins abattus. Cette présentation a permis aux participants de connaître leur vision du marché canadien de l'agneau. Par ailleurs, une présentation sur la mise en place




Figure 1. Démonstration de bâton de lecture

de l'agence de vente dans l'agneau lourd au Québec a été faite afin de familiariser les acteurs de l'industrie ovine du Canada sur l'état d'avancement du projet et de son impact sur la mise en marché de l'agneau au Québec.

Suite à ces journées bien remplies, les délégués ont procédé aux élections. Ils ont de nouveau élu à la présidence Florence Henning productrice de l'Alberta et André Trépanier, 1<sup>er</sup> vice-président de la FPAMQ, en tant que vice-président. L'exécutif de la FCM est complété par Vince Stutzki de l'Ontario et Dwane Morivk de la Saskatchewan.

Les orientations prises par la Fédération canadienne du mouton et les défis pour l'année 2007 se résument en deux mots : identification et traçabilité. Ainsi, les administrateurs de la FCM ont approuvé le plan d'action de 3 ans ayant pour objectif de :

1. Réaliser l'identification de l'ensemble des sites d'élevage;
2. Effectuer le retraçage du mouvement des animaux;
3. Pallier aux lacunes du système de traçabilité canadien en effectuant le retrait des animaux morts ou abattus de la base de données des animaux identifiés.

Donc, 2007 s'annonce une année bien chargée. Prochain rendez-vous en Colombie-Britannique. 

Génétique  
Recherche

Santé

Vulgarisation



# LES PAGES DU CEPOQ

## CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

1642, rue de la Ferme, La Pocatière QC G0R 1Z0 Tél. : (418) 856-1200 \* Télécopieur : (418) 856-6247 \* info@cepoq.com \* www.cepoq.com

### **Calendrier Santé... une meilleure solution que le recyclage!**

Bien que le calendrier présente les grilles mensuelles de l'année 2006, l'information contenue dans le document n'est pas périmée! Plutôt que de mettre le tout au recyclage papier, gardez-le plutôt pour le recyclage de vos connaissances! Avez-vous vraiment retenu l'ensemble des éléments qui y sont expliqués? Dans le doute, il vaut mieux s'abstenir... Gardez-le donc à portée de la main!

### **Plans de production sous photopériode ... pour vous en 2007?**

Depuis maintenant deux ans, le CEPOQ collabore avec les conseillers techniques au démarrage et à l'implantation de plans de production sous photopériode dans les entreprises ovines du Québec. À la fin de décembre 2006, près de 30 fermes utilisaient ces nouveaux programmes de régie dans la province. Durant la dernière année, un logiciel a été développé. Celui-ci permet de produire des calendriers de régie personnalisés à chaque entreprise ainsi que des calendriers mensuels, rendant ainsi plus facile le suivi des dates d'interventions par les producteurs. Ainsi, au printemps dernier, tous les producteurs ont pu recevoir, de leur conseiller technique, les calendriers couvrant la période d'avril 2006 à janvier 2007. Ce logiciel sera disponible pour les conseillers durant la prochaine année. Communiquez avec votre conseiller technique afin de recevoir vos calendriers de production 2007-2008. Si vous êtes un nouveau producteur intéressé par la photopériode, vous devez absolument être suivi par un conseiller technique qui, avec le soutien du CEPOQ, assurera un démarrage adéquat du programme dans votre entreprise. Pour avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre Réseau régional le plus près ou avec le CEPOQ.

### **Service de mesure à la ferme de l'oeil de longe et du gras dorsal**

Depuis maintenant 2 ans, le programme d'évaluation génétique GenOvis offre aux éleveurs ovins du Québec la possibilité d'évaluer leurs agneaux mâles et femelles pour les caractères «épaisseur de l'oeil de longe» et «épaisseur du gras dorsal» afin d'améliorer la qualité de la carcasse des agneaux lourds. Des données d'estimation du potentiel génétique (Écartés Prévus chez les Descendants - ÉPD) pour ces deux caractères sont calculées suite à la mesure prise à la ferme par des techniciens qualifiés. Pour l'année 2007, le service est encore offert gratuitement aux éleveurs de races pures terminales inscrits à GenOvis (certaines conditions s'appliquent). Pour plus d'informations ou pour faire évaluer des agneaux, veuillez communiquer avec Robie Morel au (418) 856-1200 poste 226.

### **Adhésion 2007 au programme GenOvis**

La fin de l'année correspond à la période de renouvellement des adhésions annuelles au programme GenOvis. Les éleveurs inscrits à GenOvis en 2006 ont d'ailleurs déjà reçu un formulaire d'adhésion au programme pour 2007. Nous invitons ces éleveurs à nous retourner leur formulaire afin de confirmer leur adhésion pour l'année 2007, si ce n'est déjà fait. Si vous êtes intéressés à adhérer au programme et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'adhésion, prière de communiquer avec le personnel de l'axe génétique du CEPOQ. Il est également possible d'adhérer au programme via le site Internet: [www.genovis.ca](http://www.genovis.ca).

L'adhésion 2007 à GenOvis donne accès aux services suivants :

- 1- Certificat de participation au programme;
- 2- 4 inventaires globaux par année;
- 3- Production de rapports sur les agneaux;
- 4- Production de certificats de performance de l'animal (sur demande);
- 5- Bilan provincial annuel des performances par race;
- 6- Production d'un rapport d'évaluation de troupeau;
- 7- Consultations téléphoniques;
- 8- L'Option GenOvis (journal de liaison);
- 9- Une visite annuelle d'un représentant de l'équipe génétique du CEPOQ (sur demande);
- 10- Une analyse personnalisée du troupeau (sur demande);
- 11- Accès Internet pour la consultation des données d'évaluation génétique;
- 12- Appui aux conseillers le cas échéant.

### **La qualité de l'agneau lourd, une préoccupation de l'industrie**

Dans le cadre du projet «Analyse des points critiques relatifs à la qualité de l'agneau lourd du Québec» qui permettra de faire le point sur les pratiques utilisées, de la production à la restauration, différentes recommandations seront formulées. Celles-ci auront comme objectif d'améliorer la qualité du produit offert aux consommateurs. Afin de présenter cette réflexion aux acteurs de l'industrie et d'échanger à ce sujet, deux rencontres auront lieu avant la fin du mois de mars 2007. Ouvrez l'oeil pour connaître la date de celle qui sera tenue près de chez vous!

Le CEPOQ tient à remercier ses précieux partenaires pour leur soutien :



Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation  
Québec



Agriculture and  
Agri-Food Canada

Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

## Nouveau projet : évaluation de pratiques post-abattage sur la qualité de la viande d'agneau du Québec

Les événements et conditions entourant l'abattage sont fortement susceptibles d'influencer la qualité des viandes. L'agneau du Québec est généralement abattu dans des abattoirs non spécialisés pour cette espèce, plutôt conçus pour le bœuf ou le porc. Afin de satisfaire le consommateur et de mettre en marché un produit de qualité homogène, il apparaît primordial d'évaluer l'impact de ce maillon incontournable sur la qualité finale du produit québécois. Dans cette optique, un projet portant sur l'évaluation de l'impact de pratiques post-abattage sur la qualité de la viande d'agneau du Québec sera réalisé au cours de l'année 2007. Pour ce faire, des carcasses d'agneaux commerciaux, nés sur des fermes du Québec et élevés à la station d'évaluation du CEPOQ, seront soumises ou non à la stimulation électrique de bas voltage - pratique perçue comme un outil intéressant pour le contrôle de la qualité par l'industrie australienne - ainsi qu'à différents temps de maturation suite à l'abattage. L'impact de ces pratiques sur les qualités organoleptiques sera évalué par le biais de mesures objectives en laboratoire, mais aussi via un jury de dégustateurs. Les analyses réalisées permettront de déterminer si l'une ou l'autre des pratiques permet d'améliorer et/ou d'uniformiser la qualité du produit d'une manière appréciable pour le consommateur,

en plus de fournir des informations nécessaires à la compréhension des causes de cette possible amélioration.

### Objectifs généraux du projet

- Déterminer si les pratiques post-abattage actuelles en abattoir permettent à l'agneau du Québec d'exprimer son plein potentiel en matière de qualité organoleptique;
- Développer des outils permettant à l'industrie ovine québécoise de positionner son produit en tant que viande de qualité supérieure et, ainsi, de demeurer compétitive.

### Objectifs spécifiques du projet

- Déterminer si la vitesse de refroidissement des carcasses d'agneaux, observée dans certains abattoirs du Québec, peut rendre celles-ci susceptibles au phénomène de raccourcissement dû au froid (« cold shortening »), phénomène pouvant nuire à la tendreté du produit;
- Définir l'impact de la stimulation électrique et de la maturation sur les différents paramètres de qualité organoleptique, mais plus particulièrement sur la tendreté de l'agneau du Québec;
- Établir la meilleure combinaison de ces pratiques post-abattage en vue d'une application adaptée aux réalités de l'industrie québécoise.

*L'équipe de recherche responsable du projet comprend Éric Pouliot, étudiant gradué à l'Université Laval, Mireille Thériault et François Castonguay d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à l'Université Laval, Claude Gariépy et Catherine Avezard du Centre de recherche et de développement sur les aliments d'AAC à Saint-Hyacinthe et Francis Goulet du CEPOQ.*

*Le projet est rendu possible grâce aux contributions des différents partenaires (AAC, CEPOQ, CDPQ) et au financement octroyé par le CDAQ.*

## WANTED DEAD OR ALIVE



On recherche des agneaux mâles issus d'un bélier Suffolk et d'une brebis Arcott Rideau ou hybride prolifique Dorset X Romanov, pour le projet de stimulation électrique décrit ci-haut.

Les agneaux recherchés sont nés sur une période de deux semaines vers la fin de janvier. Dans le but d'obtenir un groupe homogène d'agneaux (âge et poids), c'est le gang à Castonguay qui assurera la capture des agneaux lors d'une perquisition chez les producteurs. Un minimum de 15 agneaux par producteur est requis. Une fois appréhendés vers 60 jours d'âge, les agneaux seront détenus à la Station d'évaluation du CEPOQ. Si vous croyez avoir vu ces agneaux, contactez François Castonguay au (418) 656-2131 poste 8358 ou [francois.castonguay@san.ulaval.ca](mailto:francois.castonguay@san.ulaval.ca).



## WANTED DEAD OR ALIVE



## ***Notre dg nous quitte... Merci pour toutes ces années!***

Vous avez sans doute déjà appris qu'un changement important au sein de l'équipe du CEPOQ est survenu au cours des dernières semaines. En effet, le directeur général, Francis Goulet, a choisi de réorienter sa carrière pour relever de nouveaux défis.

Francis Goulet est arrivé au CEPOQ en 2002 alors que les fondations de l'organisation nécessitaient une consolidation et que de nouvelles orientations étaient souhaitables. Dans les mois suivant son arrivée au CEPOQ, l'équipe s'est agrandie, ce qui a permis de multiplier les activités.

Son passage aura été marqué par une forte effervescence de projets de recherche, la création de formations (ex : Formation en santé ovine) et la réalisation de nombreuses conférences. Durant cette période, le CEPOQ, appuyé du Conseil d'administration et de l'équipe, s'est notamment rapproché des producteurs par, entre autres, la Tournée provinciale 2005, la Tournée Consultations 10<sup>e</sup> anniversaire et les différents articles parus dans l'Ovin Québec. La présence de



l'organisation est maintenant palpable sur l'ensemble des interventions du monde ovin québécois et pancanadien. Du côté génétique, un ensemble de recommandations issues du rapport Chenais se sont concrétisées contribuant ainsi à l'évolution du cheptel ovin québécois. De plus, de nouveaux services comme la mesure à la ferme de l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal ont été mis sur pied, un point positif pour l'amélioration de la qualité des carcasses. Par ailleurs, entre 2002 et 2006, les partenariats se sont accrus avec les chercheurs et collaborateurs, contribuant ainsi à la formation de plusieurs étudiants aux études supérieures. Ces partenariats se sont également traduits par une augmentation des activités de formation et de soutien aux agronomes, conseillers techniques et vétérinaires du milieu.

Rassembleur, visionnaire, dynamique et généreux de son temps, Francis a su guider le CEPOQ dans sa mission, soit contribuer au développement de l'industrie et à la rentabilité des élevages.

*De toute l'équipe du CEPOQ,  
Merci et bonne chance dans ta nouvelle carrière!*

## ***Tournée Consultations 10<sup>e</sup> anniversaire***

L'année 2006 correspond, pour le CEPOQ, à l'apogée d'une première décennie. Dans le but de souligner cette réussite collective, les membres du Conseil d'administration ont décidé, d'une façon unanime, d'organiser une tournée du Québec pour entendre les producteurs et intervenants du milieu ovin. Le Québec fut divisé en cinq destinations pour tenir ces journées de consultations 10<sup>ième</sup> anniversaire : l'Outaouais, l'Abitibi, le Centre du Québec, le Lac-St-Jean et le Bas-St-Laurent.

Le but qui était visé par cet exercice fut atteint, soit la récolte d'échanges sur la production ovine versus les besoins futurs de l'industrie ainsi que les défis à relever. Les producteurs présents et les intervenants ont discuté sérieusement sur ces enjeux. Pour avoir personnellement assisté à presque toutes les rencontres, je confirme que la tournée en fut une riche en cueillette d'informations. Les membres du Conseil d'administration, ainsi que l'équipe du CEPOQ, ont constaté différentes réalités de la production propres à chaque région et souvent imperceptibles outre que de l'entendre des producteurs eux-mêmes.

Les participants ont eu la chance d'entendre deux conférences, la première sur la qualité de la viande par monsieur Éric Pouliot (étudiant au doctorat), et l'autre sur la santé par madame Anne Leboeuf (vétérinaire au CEPOQ). Tous étaient d'accord pour exprimer la qualité de ces deux interventions.

Votre Centre d'expertise en production ovine entame les prochains 10 ans avec une détermination et un enthousiasme palpables. Le recueil et la compilation de cette tournée seront des outils indispensables pour tous les membres du Conseil d'administration. Déjà, dès le printemps, suite aux rencontres avec nos principaux partenaires, des modifications à notre plan d'actions seront apportées et ce, dans le but d'aider l'ensemble des producteurs à atteindre une rentabilité d'entreprise.

En terminant, je profite de l'occasion, au nom des membres du Conseil et de l'équipe du CEPOQ, pour vous souhaiter une année 2007 des plus profitables sur tous les points.

*Merci !  
Pascal-André Bisson,*



## Le courrier du vet

### Bouclons la question! ou Réflexion sur les interventions autour de l'agnelage

**Le troupeau** : 350 brebis élevées par M. et Mme Bouclette. Éleveurs très expérimentés.

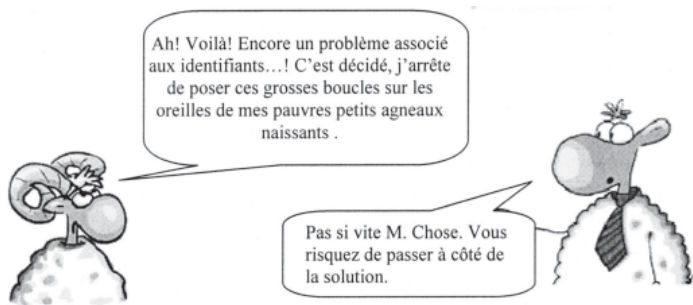
**L'épisode** : en septembre, huit agneaux sur 54 meurent à 2-3 semaines d'âge. Six autres sont euthanasiés parce qu'ils présentent les mêmes signes cliniques : d'abord une raideur ou une incoordination de la démarche puis, rapidement, une rigidité musculaire, les membres et la tête sont en hyperextension. Un diagnostic de **tétanos** est posé.

#### Quelle stratégie?

Le **tétanos** est une maladie infectieuse causée par une bactérie anaérobie (i.e. qui se multiplie en l'absence d'oxygène – comme dans les plaies profondes et nécrotiques) de la famille des clostridies, *Clostridium tetani*. La bactérie se trouve fréquemment dans les intestins des herbivores. Les spores de *C. tetani*, peu sensibles à la plupart des désinfectants et peu affectés par un chaulage, peuvent survivre dans l'environnement pendant plusieurs années. Chez les agneaux, la bactérie peut pénétrer par différentes voies : **cordon ombilical, blessure, ablation de la queue, castration ou pose d'une boucle d'identification.**



M. et Mme Bouclette, qui identifient leurs animaux depuis très longtemps, ont suspecté les nouveaux identifiants. Sont-ils vraiment en cause et faut-il les bannir chez les très jeunes agneaux? Dans ce troupeau, les infections à *C. tetani* sont vraisemblablement associées à une intervention entourant la naissance. Mais laquelle? Le problème de tétanos n'est pas récurrent : aucun cas de tétanos n'était survenu entre la pose des premières boucles ATQ en 2004 et l'épisode actuel. Bien que la pose d'identifiants, comme toute intervention pénétrante, présente un risque d'infection, on ne peut pas tout mettre sur le compte des nouvelles boucles.



En fait, dans une situation comme celle-ci, il faut envisager le problème sous deux angles : l'angle du **traitement** et celui de la **prévention**. À moins d'intervenir très précocement, pas grand traitement efficace pour guérir le tétanos lorsque les animaux présentent déjà des signes cliniques avancés; d'où l'euthanasie. Pour les prochains groupes d'agneaux, on peut conseiller d'ad-

ministrer un antibiotique longue action en couverture au moment des interventions à risque soit la pose de boucles et d'élastiques à la queue. (Attention, cette recommandation n'est pas universelle. Elle ne s'applique qu'en situation de problèmes cliniques de tétanos tant que la situation n'est pas rentrée dans l'ordre.) Sur le plan de la prévention, la vaccination et la révision des facteurs de risque pour tenter de limiter leurs impacts offrent des pistes de solution.

Le tétanos est une des rares maladies ovines pour lesquelles il existe des **vaccins**. Qu'on se réfère aux vaccins offrant une protection contre les différentes maladies à clostridies (Covexin®, Tasvax®, Vision®, ...) ou à ceux combinant tétanos, entérotoxémie et lymphadénite caséuse (feu Glanvac® ou Caseous DT), ces vaccins fonctionnent bien pour prévenir le tétanos. Sont-ils pertinents pour votre troupeau? Il importe d'évaluer la meilleure option avec votre vétérinaire praticien.



La révision des **facteurs de risque** est incontournable. Là encore votre praticien peut vous aider à y voir clair. Les plus importants sont :

- Hygiène des lieux d'agnelage et de lactation
- Hygiène et efficacité des outils et des interventions
- Propreté des animaux particulièrement la peau au site d'injection ou d'intervention
- Prise de colostrum

Après enquête, M. et Mme Bouclette faisaient agnelier leurs brebis à l'extérieur sur des pacages propres et secs puis les transféraient rapidement avec leurs agneaux dans des parcs de lactation abondamment paillés. Les boucles et les élastiques pour couper les queues étaient posés vers l'âge de 2-3 jours sur des agneaux propres et secs (il est bien d'attendre au moins 24-48 heures pour assurer une bonne prise de colostrum avant de stresser les agneaux par les différentes interventions). La situation semblait assez optimale. Toutefois :

- la bergerie avait été curée dans les jours précédant l'agnelage
- les identifiants non posés étaient gardés à l'air libre dans la bergerie
- les identifiants et les oreilles n'étaient pas désinfectés lors de la pose des boucles
- de nouveaux élastiques à queue (un peu moins forts et plus grands) avaient été utilisés
- les brebis n'étaient pas vaccinées.

L'écurage a-t-il dégagé plusieurs spores de *C. tetani* ? Les spores ont-ils pénétré la plaie d'identification ? La pose de la boucle crée-t-elle un milieu anaérobie propice à la multiplication bactérienne ? Plus qu'avec les anciens tip-tags ? Le changement d'élastiques a-t-il ralenti la chute de la queue et maintenu une zone nécrotique favorisant la maladie ? Ces questions demeurent des hypothèses. Il faut de toutes façons travailler sur les solutions. Les éleveurs ont donc apporté les changements requis à leurs pratiques de régie. Ils désinfectent maintenant les pointes des identifiants et les oreilles avec de l'alcool mélangé à une solution iodée. Ils gardent les plaques des identifiants non posés à l'abri dans leur emballage jusqu'à la pose. Ils continuent à désinfecter les nombrils avec une solution iodée (5%). Ils ont recommencé à utiliser des élastiques plus forts et de plus petit diamètre. Ils ont enfin entamé la vaccination des reproductrices : deux doses pour une primo-vaccination puis un rappel annuel ou quelques semaines avant l'agnelage pour s'assurer d'un bon transfert d'anticorps aux agneaux. Tous ces changements semblent un peu lourds mais c'est en fait surtout du peaufinage. M.

et Mme Bouclette pourront voir si tout ça fonctionne lors de la prochaine période d'agnelage, prévue pour le début de janvier.

Bon agnelage !

p.s. J'aurais aussi pu présenter le cas de M. Boulet qui, malgré une bonne hygiène de la bergerie et des procédures entourant la mise bas, a eu un grand nombre de cas d'arthrite chez ses agneaux sous la mère et en phase d'engraissement. Ces arthrites ont été associées à une autre bactérie qui a pénétré par le cordon ombilical ou les plaies d'identification. Des antibiotiques ont été utilisés (traitements individuels et de groupes) et, bien que ses voisins lui suggéraient de ne plus mettre les boucles ATQ sur les agneaux naissants, le producteur a surtout travaillé à affiner les procédures d'hygiène entourant les différentes interventions à la naissance. Il s'est aussi assuré que chaque agneau ait accès à du colostrum de qualité en grande quantité et a réalisé un nettoyage et une désinfection en profondeur des locaux d'agnelage et d'allaitement. La prévalence des cas d'arthrite a beaucoup diminué depuis la révision de ces points de régie.



\*Anne Leboeuf,  
dmv M.Sc.  
Responsable  
en santé au CEPOQ

### Participants au projet pilote Maedi visna en date du 6 décembre 2006

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race(s)	Statut accordé (depuis)
Bergerie de l'Estrée	Andrée Houle	Coaticook	(819) 849-3221	Romanov	Argent (juillet 2003)
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	(418) 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	(819) 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Lavallée	Guylaine Perron	St-Ubalde	(418) 277-2175	Arcott-Rideau	Or (février 2004)
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	(418) 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergerie Patriote	Éric Jobin	St-Ubalde	(418) 277-9191	Dorset	Or (mars 2004)
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	(450) 377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	(418) 856-6322	Dorset	Or (avril 2004)
Ferme Agnodor	France Gagnon	Normandin	(418) 274-4464	Dorset/Polypay	
Ferme Alizée	Geneviève Castonguay	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2323	Polypay	
Ferme Agronovie	Marie-France Bouffard	Granby	(450) 379-5298	Rideau/Polypay	
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	(418) 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	(418) 774-9592	Arcott-Rideau	Argent (novembre 2005)
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	(819) 877-3658	Romanov	Or (octobre 2003)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2310	Dorset	
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	(418) 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Or (octobre 2006)
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	(819) 875-5124	Finnoise	Or (janvier 2004)
Ferme La Bélière	Daniel Côté	St-Bruno	(418) 343-2240	Hampshire	
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	(819) 336-3681	Romanov	
Ferme Lenique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	(418) 498-3254	Polypay	Argent (février 2004)
Ferme Ovimax	Josée Couture	La Pocatière	(418) 856-2440	Arcott-Rideau	Or (mai 2006)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	(418) 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501	Arcott-Rideau	
	Paul Cardyn	Coaticook	(819) 849-6496	Texel/Rouge de l'Ouest	

Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Pour information, consulter le site internet du CEPOQ ([www.cepoq.com](http://www.cepoq.com)) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ, (418) 856-1200 ou [anne.leboeuf@cepoq.com](mailto:anne.leboeuf@cepoq.com).



## Ennuyant, la R&D???

À vous de juger!

Le CEPOQ et ses partenaires travaillent actuellement sur plusieurs projets de recherche et développement (R&D). Question de commencer la nouvelle année sur les bases de communication entre le CEPOQ et les éleveurs ovins établies entre autres par le biais de la Tournée Consultations 10<sup>e</sup> anniversaire, voici un petit tour d'horizon des projets sur lesquels votre centre d'expertise et ses partenaires se pencheront au cours de l'année 2007. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive puisque d'autres projets s'y ajouteront, mais aussi parce que les sphères d'activités du CEPOQ ne sont pas limitées à la R&D!

### GenOvis Canada

Ce projet permet maintenant d'offrir un programme d'évaluation et d'amélioration génétique ovin à l'échelle nationale, soit GenOvis. Par ailleurs, des fonds destinés à la recherche, entre autres pour le développement de nouveaux ÉPD, ont aussi été dégagés. Afin d'offrir le service aux autres provinces canadiennes, des ressources provinciales ont été identifiées et formées. Celles-ci, en plus de se charger de la promotion du programme, voient à l'encadrement des participants. Le CEPOQ a été mandaté par la Société canadienne des éleveurs de moutons (financée par Agriculture et Agroalimentaire Canada) pour assurer la coordination du projet. Ce dernier, débuté en 2006, devrait se terminer à la fin mars 2007. Il pourrait toutefois être prolongé... À suivre!



Partenaires: CSBA, CEPOQ, OMAFRA, CGIL, BIO  
Financé par : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

### Surcharge hépatique en cuivre

Ce projet vise à évaluer la problématique de la surcharge hépatique (du foie) en cuivre chez les agneaux lourds au Québec. Pour ce faire, environ 1000 échantillons des principaux aliments servis aux agneaux sont analysés pour le cuivre et le molybdène, un oligo-élément pouvant moduler l'absorption du cuivre. Différentes informations quant à la région d'origine et aux pratiques culturales ont également été amassées pour un certain nombre des échantillons afin de vérifier d'éventuelles associations entre ces paramètres et la concentration en cuivre. Finalement, le foie de 350 agneaux sera analysé afin d'estimer la concentration en cuivre des foies d'agneaux lourds élevés au Québec. Les résultats de ce projet devraient être diffusés au cours de l'année 2007.

Partenaires: Faculté de médecine vétérinaire – Université de Montréal, MAPAQ, Université Laval, Les Concentrés Scientifiques Bélisle, CEPOQ

Financé par : Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)

### Points critiques affectant la qualité de l'agneau lourd

L'objectif de ce projet est d'identifier et d'analyser les points critiques liés à la qualité de l'agneau lourd du Québec (revue de littérature), de faire un portrait des pratiques de l'industrie (questionnaire soumis à un échantillonnage des différents acteurs de l'industrie) puis de proposer des pistes de solution pour améliorer la qualité du produit. Le CEPOQ a été mandaté, en 2005, par la Table filière ovine du Québec pour assurer la réalisation du projet qui devrait se terminer en mars 2007.

Partenaires: CEPOQ, CRDA - AAC, FPAMQ, comité de travail  
Financé par : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)



### Alimentation des agnelles de remplacement

Ce projet permettra de vérifier l'effet de l'alimentation (proportions de grains et fourrages; qualité des fourrages) des agnelles de remplacement sur leur développement (corporel et mammaire) ainsi que sur leurs performances de reproduction et de lactation. Les agnelles seront sevrées en avril prochain et l'application des traitements alimentaires débutera à ce moment. Les femelles seront par la suite suivies pendant leurs deux premières lactations. Un article de Léda Villeneuve, étudiante à la maîtrise pour ce projet, a d'ailleurs paru dans le numéro précédent de l'Ovin Québec. Vous y retrouvez tous les détails intéressants!

Partenaires: MAPAQ, Université Laval, AAC, CEPOQ  
Financé par : CDAQ

## **Pratiques post-abattage et qualité de viande**

Ce projet, une initiative de AAC – Université Laval et du Centre de recherche et de développement des aliments (CRDA) – AAC, avec Éric Pouliot comme étudiant au doctorat, visera l'amélioration des propriétés organoleptiques, en particulier la tendreté, de la viande d'agneau. Pour ce faire, la stimulation électrique de la carcasse et différentes périodes de maturation seront étudiées. À titre d'étape préliminaire, les conditions de refroidissement dans les différents abattoirs du Québec recevant des agneaux seront évaluées.

Partenaires: Université Laval, AAC, CRDA, CEPOQ, CDPQ, abattoir à déterminer

Financé par : CDAQ

## **Projet pilote Maedi Visna**

Le projet pilote d'assainissement des troupeaux ovins pour le Maedi Visna vise à appuyer les éleveurs dans une démarche d'assainissement des troupeaux pour cette maladie. Ce projet deviendra un programme ouvert à tous en début d'année 2007 alors que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui a jusqu'à maintenant assuré le développement du test ELISA et la réalisation des analyses, transférera son expertise au laboratoire de pathologie animale du MAPAQ à Québec. De plus, le MAPAQ a accepté d'assumer une grande part du coût des analyses, donc pas vraiment de changement pour les éleveurs participants. Vous pouvez vous référer à la page 23 pour consulter la liste des éleveurs participants ayant accepté de rendre publiques leurs coordonnées.

Partenaires: MAPAQ, ACIA, CEPOQ



## **Maîtrise du parasitisme interne**

Ce projet, qui devrait être complété à l'été 2007, permettra de préciser l'épidémiologie des parasitoses internes ovines au pâturage et de vérifier l'efficacité des principaux anti-parasitaires (versus les larves enkystées et la résistance). Pour ce faire, 10 entreprises ont été suivies depuis mars 2005 et l'analyse des informations cumulées est en voie d'être complétée. Les résultats seront diffusés au cours de l'année 2007 par la voie de l'Ovin Québec, par la réalisation d'un atelier pour les vétérinaires, agronomes et conseillers techniques ainsi que par la production d'un guide technique à l'usage des producteurs et des intervenants. Une conférence-atelier pourra aussi être offerte aux producteurs intéressés.

Partenaires: Faculté de médecine vétérinaire – Université de Montréal, CEPOQ, producteurs participants

Financé par : CDAQ et MAPAQ (pour la réalisation du guide technique)

Par ailleurs, le CEPOQ assure présentement la coordination des activités « terrain » de la portion québécoise d'un projet transprovincial (Ontario-Québec) qui vise à décrire l'épidémiologie du parasitisme en contexte d'utilisation minimale, voire nulle, de produits antiparasitaires. Neuf entreprises québécoises s'ajoutent aux 23 entreprises ontariennes qui seront suivies pendant une période de 3 ans. Le projet est sous la gouverne du Organic Agriculture Centre of Canada. Les universités de Guelph et de l'Île-du-Prince-Édouard participent aussi activement au projet.

## **Contrôle des conditions ambiantes**

La finalité du projet est de développer un outil diagnostique pour assister les agronomes, vétérinaires et conseillers techniques dans l'identification des problématiques et des pistes de solution liées aux conditions ambiantes. Un guide technique d'accompagnement et une formation pour les intervenants seront également disponibles en fin de projet, le tout prévu pour la fin de l'année 2007. Par la suite, ceux-ci auront la possibilité d'offrir aux éleveurs une formation préparée par l'équipe de travail du projet.

Partenaires: FPAMQ, CDPQ, MAPAQ, CEPOQ

Financé par : MAPAQ

## **Programme photopériodique**

Ce projet du CEPOQ, qui fait suite aux différentes études menées par l'équipe de François Castonguay, Ph.D. (AAC – Université Laval) avec le CEPOQ, se concrétisera sous la forme d'un guide et d'un logiciel pour les conseillers. Ces outils permettront la production de calendriers photopériodiques et ce, en plus de fournir un support aux intervenants pour le suivi des entreprises.

Collaborateur: Université Laval

Financé par : CDAQ, MAPAQ (pour la réalisation du guide technique)

## **Et bien d'autres projets à venir!**

Le CEPOQ, avec l'aide de ses nombreux partenaires, poursuivra l'élaboration de projets de R&D qui, selon la mission de l'organisme, permettront l'épanouissement de l'industrie ovine à travers, entre autres, la rentabilité des entreprises. Le conseil d'administration, le comité consultatif en recherche et santé et la Tournée Consultations 10e anniversaire, pour ne nommer que ceux-ci, contribueront à orienter les actions au cours des prochaines années. Par ailleurs, si vous souhaitez faire part d'un besoin de recherche qui vous semble pertinent, vous pouvez communiquer avec nous en tout temps ([helene.methot@cepoq.com](mailto:helene.methot@cepoq.com) ou **418-856-1200 poste 223**) ou en faire part à l'un des membres du CA ou des différents comités.

\* Hélène Méthot, agr. M.Sc. Coordonnatrice des projets de R&D au CEPOQ



## La toute nouvelle moulée pour brebis gestantes TVPSR-22 est enfin arrivée sur le marché!

Voilà une nouvelle qui va faire plusieurs heureux dans le monde ovin ! La toute nouvelle moulée TVPSR-22 est arrivée sur les tablettes des meuneries le 1er janvier dernier. Cette moulée contient tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement du rumen, tous les nutriments requis pour vos brebis et la plus récente formule de minéraux et acides aminés essentiels complètement assimilables par l'animal. Fini les brebis maigres ou trop grasses, fini les toxémies de gestation, les hypocalcémies, les carences en vitamines et en minéraux essentiels! Cet aliment permet de couvrir 22 problèmes observés dans la période entourant la mise bas. Oui ! La moulée pour brebis gestantes Tous Vos Problèmes Sont Réglés - 22 est enfin là pour vous aider !

Malheureusement, tout comme dans l'annonce publicitaire de VISA ... la pensée magique n'existe pas ! Cette moulée n'existe pas et elle n'existera jamais ! On cherche souvent la recette magique pour l'alimentation de nos animaux, on veut LE nouveau produit, LA nouvelle molécule qui permettra d'être ajoutée à notre ration et qui, assurément, réglerait une bonne partie de nos problèmes ... mais à quel prix ... et surtout avec quelle efficacité ? Les questions relatives à l'alimentation des ovins sont très populaires. Voilà pourquoi nous avons décidé de traiter, lors des quatre prochaines éditions de l'Ovin Québec, de l'alimentation et de la prévention de certains troubles métaboliques qui peuvent y être reliés. Puisque ce sujet est large et vaste, il est évident que nous ne pourrions traiter de tout! C'est pourquoi nous vous suggérons fortement de lire la section Alimentation du Guide mouton, publié par le CRAAQ. Cette section est complète et fort bien montée, elle vous permettra de vous mettre à jour et d'en savoir bien plus !

### La gestion et l'alimentation des gestantes ... en plusieurs étapes pas si compliquées

#### LA SAISON D'AGNELAGE PARFAITE

Tous les producteurs rêvent d'une saison d'agnelage parfaite ! Sans toxémie de gestation, sans hypocalcémie, sans agneaux moribonds et faibles, sans avortements, ... Du point de vue agronomique, ce qu'on recherche pour réduire les problèmes lors de la mise bas, ce sont des brebis récemment tondues, en bonne condition de chair (entre 3,0 et 4,0 lors de l'agnelage) mais surtout, ce qu'on veut, ce sont des femelles qui ont reçu tous les nutriments essentiels à leur bonne santé physique et à un développement adéquat des fœtus qu'elles portent. Bien plus simple à dire qu'à faire vous me direz !

#### DES ACTIONS CONCRÈTES PERMETTENT DE PRÉVENIR CERTAINS PROBLÈMES

##### Étape 1. Pour sauver de l'argent, il faut séparer rapidement les différents gabarits

Comme on l'a vu plus tôt, ce qu'on vise, ce sont des brebis qui ont une condition de chair optimale, soit entre 3,0 et 4,0 lors de l'agnelage. Mais ... pour atteindre ce but, il faut s'y prendre à l'avance ! La première règle à suivre pour rencontrer cet objectif est de ne jamais mettre à la saillie des brebis trop maigres (état de chair inférieur à 2,0). Il est pratiquement impossible d'alimenter convenablement ces femelles pour qu'elles soient prêtes et fortes pour l'agnelage à venir et ce, tout en s'assurant du développement adéquat de leur(s) fœtus.

La seconde règle à suivre est de séparer les brebis selon leur poids et leur état de chair et ce, tôt durant la gestation. Puis-

que les besoins alimentaires des brebis gestantes varient selon leur poids, leur race ou croisement, leur gabarit et le nombre d'agneaux qu'elles portent, il est indispensable de trier les femelles, surtout si la composition de votre troupeau est hétérogène. Cette étape cruciale permet d'ajuster rapidement le programme alimentaire et d'éviter que les brebis soient trop grasses ou trop maigres quand elles atteignent les dernières semaines avant la mise bas - il est alors trop tard pour agir. On place ensemble les brebis par petits groupes de 15 à 25 brebis par parquet. Ceci nous permet de mieux les observer. La séparation des brebis permet également de réduire la compétition et d'éviter que certaines mangent la ration des plus faibles... que l'on souhaite voir engraisser. Ainsi, vous économisez en suralimentant seulement les brebis qui en ont vraiment besoin ! Le meilleur moment pour trier les femelles durant la gestation est lors de l'échographie... un bon moment pour tâter leur état de chair ! Si vous ne faites pas d'échographies, vous devriez trier vos brebis environ 30 à 40 jours après le retrait des béliers.

La troisième règle à suivre ... Appliquer cette démarche : 1 - Analyser tous les fourrages disponibles ; 2 - Appliquer un programme alimentaire pour le début et la fin de la gestation ; 3 - Valider les quantités réellement consommées dans la bergerie.

Enfinement ... Mettez les chances de votre côté. Environ 5 à 6 semaines avant l'agnelage : 1 - Tondre les brebis pour stimuler leur consommation et bénéficier de

tous les avantages de la tonte sur la santé des agneaux à la naissance ; 2 - Ajuster l'espace à la mangeoire afin de s'assurer que toutes les brebis en fin de gestation y aient un bon accès.

##### Étape 2. Alimenter selon le stade de la gestation

Sur le plan des besoins alimentaires et nutritionnels, on peut diviser la gestation en deux stades : le début qui correspond aux 15 premières semaines (3,5 premiers mois) et la fin de la gestation qui est la période cruciale pour une bonne préparation à la mise bas (5 à 6 dernières semaines).

**Début de la gestation.** Les besoins alimentaires des brebis ne sont pas très élevés. En effet, la croissance fœtale n'est pas très rapide et les besoins nutritionnels sont relativement similaires à ceux rencontrés lorsque les femelles sont à l'entretien. Durant cette période, il faut surtout éviter les excès d'énergie qui pourraient occasionner un surplus de poids chez les femelles et causer des problèmes indésirables dans la période entourant la mise bas. Par ailleurs, les brebis gestantes ne doivent surtout pas maigrir ou débiter leur gestation dans un piètre état corporel. Ainsi, durant les 3 premiers mois de gestation, les brebis devraient atteindre un état de chair de 3,0 à 3,5 et cette condition devrait être

**Une brebis qui pèse 70 kg, mais qui devrait en peser 80 kg (perte d'état de chair), a la capacité physique pour consommer une ration plus riche en énergie et en protéines. Cette brebis devrait donc recevoir une ration permettant de combler les besoins pour une brebis de 80 kg !**

maintenue jusqu'à l'agnelage. Il est possible de restreindre l'alimentation des brebis trop grasses durant les 3 premiers mois de gestation et ce, sans affecter négativement le développement des fœtus. En réalité, il est préférable de restreindre les quantités d'aliments servis durant cette période, puisqu'une restriction alimentaire en fin de gestation chez des brebis grasses peut augmenter les risques de toxémie de gestation. Afin d'alimenter convenablement vos brebis en début de gestation, vous devriez valoriser les fourrages en servant, à volonté, un foin contenant entre 35 et 38% d'ADF. Ce type de fourrage permet généralement de rencontrer les besoins des femelles, en autant que la consommation visée par le programme alimentaire soit respectée.

**Fin de la gestation.** C'est LA période LA plus délicate de l'alimentation des brebis gestantes : le développement des fœtus est important et est malheureusement associé à une baisse de la consommation chez les femelles. Cette réduction de la consommation, liée à un encombrement de la cavité abdominale par les fœtus en croissance, peut être amplifiée chez les femelles prolifiques, plus particulièrement si elles ont une faible capacité (serrées au cœur). Il est donc essentiel que les brebis en fin de gestation reçoivent une alimentation bien équilibrée en protéines, minéraux et vitamines, mais, surtout, à haute teneur en ÉNERGIE. En effet, durant les 4 à 6 dernières semaines de gestation, les besoins en énergie sont pratiquement 1,5 fois plus élevés que ceux rencontrés en début de gestation. Pourquoi ? Les brebis recevant une ration déficiente en énergie auront des agneaux plus petits à la naissance, une production laitière inférieure, un instinct maternel réduit, sommes toutes, des conditions défavorables à une bonne survie des agneaux ! Par contre, des rations trop énergétiques risquent de causer de l'embonpoint et des agneaux trop lourds à la naissance ... plus particulièrement chez les brebis portant un seul agneau ... ce qui risque de provoquer un agnelage difficile. De plus, les brebis trop grasses et les brebis trop maigres sont plus sujettes à la toxémie de gestation. On vise donc, en fin de gestation, une consommation maximale de fourrages de très bonne qualité énergétique : fourrages peu fibreux (**contenant moins de 35% d'ADF**) et on ajoute des concentrés selon les besoins spécifiques de chaque ration. Par exemple : si on sert un fourrage contenant 43% d'ADF de l'orge et un minéral commercial... afin de combler les besoins de brebis en fin de gestation (poids moyen de 80 kg), il faudrait que ces dernières consomment, sur une base

### LES TESTS DE CONSOMMATION

**Pour 2 ou 3 parquets : Peser la quantité de fourrages servis durant une journée (matin et soir). Peser les refus le lendemain matin (ou après chaque repas si on a l'habitude de retirer les refus à chaque train). Pour bien évaluer la consommation, répéter l'exercice pour au moins 3 à 4 jours consécutifs.**

de matière sèche, au moins 1,2 kg de ce fourrage et 830 grammes d'orge. Cette ration contiendra ainsi environ 40% de concentrés et 60% de fourrages. Ration dispendieuse ... mais aussi très risquée car les brebis ne consommeront probablement pas la quantité de fourrage indiquée ! En effet, ce fourrage fibreux risque de causer de l'encombrement dans le rumen. Ainsi, on ne comble plus les besoins, on risque de manquer de fibre, on a une ration contenant trop de concentrés et les risques augmentent : acidose, diminution de la digestibilité de la fibre (par un apport trop important en concentrés), amaigrissement, toxémie de gestation, etc. Donc avant de penser utiliser tel ou tel produit miracle pour les brebis en fin de gestation, il faut tout d'abord s'assurer de servir des fourrages de qualité et surtout être certain que la consommation prévue dans le programme alimentaire est respectée ! Il est fortement recommandé d'évaluer la consommation volontaire de matière sèche en estimant les quantités servies et refusées par les animaux au moins une fois en début de période. Si les brebis ne consomment pas la quantité de fourrage indiquée dans le programme alimentaire, il faudra réévaluer le tir avec votre agronome. Des options pourront s'offrir : servir un foin d'une meilleure qualité (qui causera moins d'encombrement dans le rumen), stimuler la consommation en augmentant le nombre de repas de foin et de concentrés par jour (dès qu'on dépasse 400 g de concentrés par repas), accepter plus de refus de foin,...

Autre élément important, il faut absolument éviter la régie à un seul repas par jour qui augmente les risques de prolapsus chez les femelles. De plus, l'ajout de concentrés doit se faire de façon progressive afin de ne pas altérer l'équilibre de la population microbienne qui digère la fibre. Si vous utilisez beaucoup de concentrés dans l'espoir de faire engraisser vos brebis et que vous en donnez trop ... l'effet inverse risque d'ar-

river : la digestibilité de la fibre sera diminuée et les risques d'acidose seront accrus, vos brebis maigriront ! Ainsi, si on doit donner plus de 0,8 kg de concentrés par jour, on devrait servir ces derniers en trois repas et servir les fourrages 1 heure avant le repas de grains. Finalement, en fin de gestation, la constance est de mise. Éviter les transitions abruptes ou les changements alimentaires imprévisibles. Un déséquilibre de la ration (changement de fourrage, augmentation des concentrés) peut causer un stress à l'animal et amener des problèmes. Ces écarts de régie sont parfois responsables des cas d'hypocalcémie et de toxémie de gestation, il faut donc être prudent.

**Et les minéraux?** La seule façon de s'assurer qu'on rencontre les besoins est d'avoir un programme alimentaire sous la main. Afin de limiter les problèmes d'hypocalcémies, il faut porter une attention particulière au rapport calcium:phosphore. Un ratio entre 1:1 et 2:1 doit être rencontré afin de limiter les problèmes. Puisque la vitamine D joue un rôle important dans l'assimilation du calcium et du phosphore, votre ration doit en contenir une source appropriée, plus particulièrement si vous servez une ration riche en ensilage qui contient généralement moins de vitamine D que le foin. Si vous servez des blocs, leur consommation devrait être évaluée afin de s'assurer que les animaux en ingèrent la bonne quantité (ni trop, ni trop peu). Et le sélénium? Organique ou inorganique? Les interactions minérales et les antagonistes? La fibre ADF et NDF? Le sel ou les bloc minéraux? Prévenir les troubles métaboliques? Tous ces sujets seront traités dans les prochaines éditions!

\* Johanne Cameron, agr. M.Sc. Responsable en vulgarisation au CEPOQ

### Pour en savoir un peu plus...

Mais au fait, c'est quoi un bon fourrage? Avez-vous fait vos analyses?

Tableau 1. Classes de qualité de fourrages de graminées, de légumineuses ou de leurs associations<sup>1</sup>

Classe de qualité	%PB	%ADF	%NDF	%DMS <sup>2</sup>	CMS <sup>3</sup> (kg M.S./100 kg de poids vif/jour)
Excellent	> 19	< 31	< 40	> 65	> 3,0
1 (très bon)	17-19	31-35	40-46	62-65	2,6-3,0
2 (bon)	14-16	36-40	47-53	58-61	2,3-2,5
3 (moyen)	11-13	41-42	54-60	56-57	2,0-2,2
4 (pauvre)	8-10	43-45	61-65	53-55	1,8-1,9
5 (médiocre)	< 8	> 45	> 65	< 53	< 1,8

Source : Bayor, J.E. (1991) Tiré du Guide Plante Fourragère 2005, CRAAQ.  
<sup>1</sup>Standard établi par « the Hay Marketing Task Force of the American Forage and Grassland Council.

<sup>2</sup>Indice de digestibilité de la matière sèche. DMS = 88,9 - (0,779 \* %ADF)

<sup>3</sup>Indice de consommation de la matière sèche. CMS = 120 / %NDF



## le Courrier du lecteur

... la réponse à vos questions

Au cours des dernières semaines, nous avons reçu quelques questions de la part des lecteurs de l'Ovin Québec. Voici celle que nous avons retenue :

### Le blé peut-il être une céréale intéressante à utiliser chez les ovins ?

Voici notre réponse, en plusieurs volets...

Le blé est sans aucun doute la céréale la plus cultivée au Canada. En effet, en 2006, près de 11 millions d'hectares ont été ensemencés avec cette culture. Au premier rang de la production canadienne céréalière, le blé a été récolté à plus de 26 millions de tonnes<sup>1</sup> en 2006, suivi loin derrière de l'orge (environ 10 millions de tonnes) et du maïs (environ 8 millions de tonnes)<sup>2</sup>. Mais alors, avec une si forte production, pourquoi cette céréale est-elle si peu utilisée en production animale? La réponse est simple! Le blé est une céréale largement utilisée dans la production de plusieurs denrées alimentaires destinées à la consommation humaine (blé panifiable). En effet, les caractéristiques particulières de l'amidon de cette céréale facilitent la production de farine, de pain, de nouilles, de pâtes alimentaires, etc.

On retrouve principalement deux types de blé : le blé dur et le blé tendre. Le blé dur est destiné exclusivement à l'alimentation humaine, pour la transformation. Le blé tendre peut être utilisé en alimentation humaine, mais il est également utilisé en alimentation animale (blé fourrager). Au Québec, la majeure partie des terres cultivées en blé est destinée à la consommation humaine (plus de 60% de la superficie totale)<sup>3</sup>. Puisque le blé est fortement prisé par l'industrie agroalimentaire, son utilisation pour l'alimentation du bétail est souvent déraisonnable considérant son prix élevé. Dans certains cas cependant, l'utilisation du blé peut devenir une alternative économique intéressante. La fluctuation du prix des grains, la possibilité de produire cette céréale à la ferme et la diminution du prix de certains stocks sur les marchés (déclassement pour la consommation humaine) sont quelques raisons qui peuvent encourager l'utilisation de cette céréale. Dans ce cas, le blé peut être utilisé pour remplacer, partiellement, le maïs ou l'orge dans la ration des ovins.

#### POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS

Rappelons-nous que lorsque les grains arrivent dans le rumen, ils sont attaqués par les micro-organismes qui fermentent les hydrates de carbone non structuraux (amidon et sucres contenus dans les grains) qui les composent et produisent de l'énergie, des gaz, de la chaleur et des acides gras volatils. La fermentation des grains favorise la croissance d'un certain type de bactéries présentes dans le rumen (les bactéries amylolytiques). Ces bactéries utilisent l'énergie de l'amidon pour synthétiser des protéines microbiennes qui seront par la suite assimilées par le système digestif de l'animal. Or, la fermentation des concentrés énergétiques et la prolifération des bactéries amylolytiques causent également une baisse du pH ruminal. Lorsque la ration est bien équilibrée, cette baisse n'est pas néfaste pour l'animal et, au contraire, lui apporte une bonne source d'énergie. Cependant, lorsque les grains sont présents en quantité trop importante dans la ration ou que leur vitesse de dégradation est très rapide, le pH ruminal peut alors chuter

#### Les caractéristiques du blé

Le blé est une céréale appétente, hautement digestible, faible en fibre et surtout riche en amidon rapidement fermentescible. Sur une base de matière sèche, la valeur énergétique de cette céréale (exprimée en énergie métabolisable, [EM]) est généralement similaire à celle du maïs et supérieure à l'énergie retrouvée dans les autres céréales, telles que l'avoine et l'orge. Le blé contient également plus de protéines que la plupart des céréales utilisées couramment en production animale et présente le meilleur équilibre en acides aminés essentiels. Le tableau 1 présente la valeur nutritive des céréales les plus couramment utilisées en production ovine au Québec.

Tableau 1. Valeur nutritive des céréales les plus couramment utilisées en production ovine au Québec (base 100% MS)

	Maïs	Orge	Avoine	Blé
Énergie métabolisable Mcal/kg	3,15	3,11	2,78	3,15
Protéines brutes %	10,1	13,5	13,3	16,0
Fibres brutes %	2,4	5,7	12,1	2,9

Source : Nutrient Requirements of Sheep, 1985

#### La haute dégradabilité de l'amidon du blé... un frein à son utilisation en alimentation animale

Bien que le blé présente des caractéristiques nutritives très intéressantes, son incorporation dans les rations demande plus de précautions que les autres céréales disponibles sur le marché. En effet, la faible quantité de fibres présentes dans le grain de blé et la haute vitesse de dégradation de son amidon en limitent l'utilisation dans les rations animales. Dans le rumen, la dégradation rapide de l'amidon contenu dans le blé peut causer une baisse rapide du pH ruminal, ce qui peut

drastiquement et ainsi affecter l'équilibre présent entre les différentes populations microbiennes du rumen. Dans cette situation, la baisse trop rapide du pH affecte une population de bactéries essentielles à la digestion de la fibre, soit les bactéries cellulolytiques. Et ... chez les ruminants, la fibre fait partie intégrante de toutes les rations qui sont principalement à base de fourrages ! Il est donc essentiel de ne pas affecter cet équilibre microbien en servant des rations bien équilibrées en fourrages et en concentrés ! La baisse du pH ruminal peut se répercuter de façon négative en ayant pour principaux effets : une diminution de la digestibilité de la fibre, une réduction de la motilité du rumen, une réduction de la rumination, une réduction de la consommation volontaire de matière sèche et, par conséquent, une réduction des performances. Si le pH ruminal baisse sous la valeur de 5,5 (pH ruminal normal de 6,5 à 7,0), l'animal est à haut risque de développer des troubles métaboliques graves : ballonnement, acidose métabolique, diarrhée, fourbures.

<sup>1</sup>La majeure partie de la production de blé est réalisée dans l'Ouest du pays. Le Québec en produit seulement près de 160 000 tonnes.

<sup>2</sup>Statistique Canada, Novembre 2006

<sup>3</sup>Statistiques Assurance Récolte, Financière agricole du Québec, 2006.





# Vous cherchez de bons béliers? Un nouveau site Internet peut vous aider!

Vous arrive-t-il de rechercher de l'information sur les races ovines et sur la sélection génétique sur Internet et de vous river le « curseur » sur des sites de pays étrangers? Bien que ces sites contiennent souvent de l'information très pertinente, on y retrouve principalement de l'information sur des races que l'on ne trouve pas au Québec ou sur des programmes de sélection non disponibles pour les éleveurs québécois. Eh bien, il y a du nouveau dans le paysage Internet de la génétique ovine : **www.genovis.ca**, un site 100 % québécois est dorénavant en ligne.

En effet, l'interface Internet du programme GenOvis est maintenant accessible à l'adresse **www.genovis.ca**. Ce site est bilingue et est divisé en deux sections, soit une section publique accessible à tous et une section privée qui permet aux participants à GenOvis d'accéder à leur dossier d'évaluation génétique.

### Section publique

La section publique permet aux visiteurs de consulter de l'information de pointe sur la génétique ovine au Québec. Parmi les informations disponibles, on retrouve :

- Performances des principales races ovines au Québec;
- Identification et localisation des troupeaux participants à GenOvis;
- Provenance et identification des sujets élites à GenOvis;
- Articles de vulgarisation expliquant comment utiliser les données de GenOvis;
- Explications sur le fonctionnement du programme.

### Section privée

La section privée est destinée aux éleveurs participant au programme GenOvis. Pour y accéder, l'éleveur doit saisir son identifiant GenOvis et un mot de passe puisque cette section du site est sécurisée. Au moment d'écrire ces lignes, cette partie du site est en construction et n'est pas disponible mais devrait l'être pour janvier 2007. Cette partie du site permettra au participant d'accéder à l'ensemble du dossier d'évaluation génétique de son propre troupeau. Il pourra, entre autres, y effectuer les actions suivantes :

- Consulter et télécharger les rapports d'évaluation génétique de ses reproducteurs en format pdf, Excel.xls et Excel.csv);
- Consulter ses rapports d'évaluation de troupeau;
- Soumettre de nouvelles données ou des corrections au programme;
- Commander des certificats de performance.

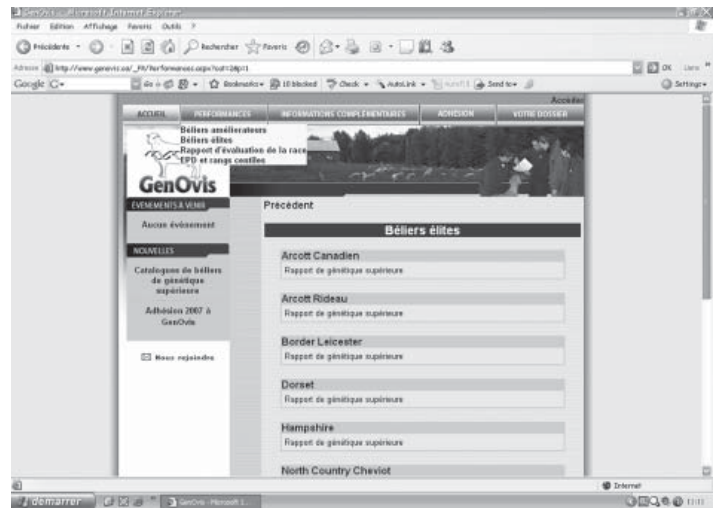


Figure 1 : Exemple d'information disponible sur le site **www.genovis.ca**

### Meilleure diffusion de l'information sur la génétique ovine

On s'attend à ce que ce nouveau site Internet améliore fortement l'accès à l'information pertinente sur la génétique ovine et ce, autant pour les éleveurs de sujets de race pure que pour les producteurs commerciaux. L'amélioration de la diffusion de l'information en génétique ovine constitue une priorité identifiée par les éleveurs et intervenants membres du comité génétique du CEPOQ. C'est grâce à ce type d'information que les producteurs seront mieux outillés pour orienter le plan d'amélioration génétique de leur troupeau.

Le développement de ce site Internet a été rendu possible grâce à la participation financière du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec. Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Beef Improvement Ontario et la Société canadienne des éleveurs de moutons ont aussi collaboré activement à ce projet.

### Bonne navigation!

\* Germain Blouin, agr. Responsable en génétique au CEPOQ



## La Chronique du Berger

Un grand nombre d'agneaux nés, c'est encourageant...  
mais un grand nombre d'agneaux sevrés... c'est payant\$\$\$

Après 5 mois de dépenses en alimentation et en frais de toutes sortes pour vos brebis en gestation... faut bien qu'elles sauvent leurs agneaux! C'est votre revenu! Perdre des agneaux, c'est frustrant! Alors que sevrer un grand nombre d'agneaux, c'est gratifiant! Quelques actions concrètes peuvent vous aider à faire la différence... mais il faut s'y prendre à l'avance pour avoir une bonne saison d'agnelages. Voici quelques suggestions...



### ÇA PART 5 MOIS AVANT L'AGNELAGE

○ À la saillie, garder uniquement les animaux qui ont la **SANTÉ** et le **POTENTIEL DE PRODUIRE!**

○ **Brebis**

- La santé du PIS.
- Vérifier les pis avant la mise au bélier. Ne pas hésiter à RÉFORMER pour ce problème.

○ **Productivité antérieure des brebis et des béliers**

- Réformer les brebis improductives... ça prend des notes!
- Vos béliers sont-ils performants et améliorateurs pour votre élevage?

○ **Âge des animaux**

- Femelles d'élevage : à plus de 8 ans ... la retraite, faut y penser! Maturité et prolificité optimale entre 4 et 6 ans.
- Béliers : Quel âge ont vos béliers? À partir de 5 ans, la retraite... il faut y songer.

○ **État de chair adéquat des animaux**

- Flushing au besoin avant et pendant la période de saillie (si cote de chair sous 3,0)
- Ne pas mettre les brebis à la saillie si elles présentent moins de 2,0 d'état de chair.

### ÉCHOGRAPHIE

○ 40 jours après le retrait des béliers ou maximum 80 jours après la mise au bélier : permet de sortir les non gestantes du groupe et de les remettre à la saillie. Permet d'ajuster immédiatement le programme alimentaire.

○ Un bon moment trier les brebis maigres et ajuster leur alimentation pour qu'elles reprennent du poids.



### 6 SEMAINES AVANT L'AGNELAGE

○ **TONTE EN PRÉPARATION À L'AGNELAGE**

- Stimule la consommation chez les femelles en fin de gestation.
- Limite les contaminants en retirant la toison souillée.
- Favorise la première tétée des agneaux et l'observation de la glande mammaire.
- Favorise la diminution de l'humidité dans les bâtiments d'élevage.

○ **ÉTAT DE CHAIR ET ALIMENTATION**

- Objectif visé = état de chair entre 3,0 et 4,0 lors de la mise bas.
- Séparer les brebis trop maigres ou trop grasses et ajuster le programme alimentaire
- Dernier tiers de la gestation = croissance importante des fœtus = ALIMENTATION IMPORTANTE.
- Appliquer un programme alimentaire comblant TOUS les besoins
- Une bonne alimentation permet d'éviter les agneaux trop légers à la naissance.

○ **NETTOYAGE DE LA BERGERIE OU DE L'AIRE DE MISES BAS**

- Nettoyage complet, lavage et désinfection si possible.
- Laver et désinfecter les cases d'agnelage.

### 3 À 4 SEMAINES AVANT L'AGNELAGE

○ **STIMULER L'IMMUNITÉ DES brebis et, indirectement, de leurs agneaux!**

- Vitamines et minéraux bien équilibrés (attention particulière au sélénium).
- Vaccination, (pour que les anticorps soient présents dans le colostrum), parlez-en à votre vétérinaire praticien.

○ **PRÉPARER LE « CHANTIER » D'AGNELAGE**

- S'assurer qu'on a tout notre matériel.
- Réparer les cases d'agnelage.
- Nettoyer et désinfecter le matériel (pinces, harnais à prolapsus, ...).
- S'assurer qu'on a une bonne réserve de colostrum congelé sous la main (l'idéal est d'avoir plusieurs petites portions de 200 à 250 ml de colostrum congelé). ▶▶▶



## C'EST ENFIN L'AGNELAGE!!!

### ○ SURVEILLANCE ET PRÉSENCE DISCRÈTE, INTERVENTION AU BESOIN

- Ne pas être trop présent... Ne pas déranger les femelles.
- En cas d'intervention, avoir du linge et des bottes propres, avoir les mains propres et porter des gants de latex ou des gants de fouille.

### ○ FAVORISER UN CONTACT MÈRE-AGNEAU RAPIDE

- Placer la brebis agnelée dans une case d'agnelage PROPRE avec beaucoup de PAILLE.
- La reconnaissance olfactive doit se faire dans les 3 à 4 heures suivant la naissance pour éviter les rejets.

### • Assécher l'agneau au besoin, utiliser une lampe chauffante s'il fait froid.

### ○ DÉINFECTER rapidement le nombril en le SATURANT d'IODE

### ○ STIMULER L'IMMUNITÉ DE L'AGNEAU : la prise du COLOSTRUM

- Vérifier l'état du pis, déboucher les trayons et faire sortir les premiers jets (pas dans la litière).
- S'assurer que les agneaux ont CONSOMMÉ une quantité adéquate de colostrum dans les heures suivant la naissance : vérifier le gonflement de l'abdomen en soulevant par les pattes antérieures. Ils doivent boire au moins 200 ml de COLOSTRUM/ kg de poids vif dans les 18 premières heures.
- Si vous doutez qu'ils ont bien consommé leur colostrum : donner au biberon ou à l'aide d'un tube gastrique (gavage).
- Se souvenir de la règle : MAXIMUM 50 ml de colostrum / kg de poids vif / REPAS.



## QUELQUES HEURES APRÈS LA NAISSANCE

### ○ 24 heures après la naissance...

- Administrer les VITAMINES (vitamines A-D, E-Se).
- Amputation de la queue (pose de l'élastique).
- Pose des boucles d'identification permanente : être méticuleux lors de la pose.
- Prendre toutes les notes nécessaires.
- Sortie de la case... uniquement lorsque les agneaux sont prêts!

### ○ SÉJOUR MINIMUM recommandé de 6 heures dans la case d'agnelage

- Généralement 12 à 24 heures sont nécessaires, 48 heures peut même être très payant!
- Prolonger le séjour pour les agneaux faibles et les brebis qui n'acceptent pas bien leurs agneaux.

## LES JOURS SUIVANTS... L'ÉLEVAGE EN GROUPE

### ○ Impératif : Surveiller l'environnement et la densité d'élevage

- Litière sèche et abondante, sans courant d'air.
- DENSITÉ ANIMALE!!! Faites vos calculs SVP et pas seulement à la mangeoire!!!

### ○ Densité recommandée : minimum de 1,86 mètres carés par brebis en lactation.

### ○ Ajuster la densité selon le gabarit des brebis et la taille de la portée.

### ○ L'humidité... ennemie de l'agneau.

- Humidité convenable : maximum 70% lors des mises bas.

### ○ TEMPÉRATURE

- Idéale pour le confort à la naissance = 20 à 25°C (nécessite un bon contrôle de l'humidité). Mais souvent, afin de contrôler l'humidité dans les bâtiments d'élevage, la température à la naissance est inférieure à celle recommandée! On utilise alors des lampes chauffantes, au besoin.



## LE "KIT" DU PARFAIT NAISSEUR

- Gants de latex
- Gants d'agnelage (gants de fouille)
- Iode (Une bonne recette : 1 partie d'iode 16% pour 2 parties d'alcool 70%)
- Bain de trayon avec système anti-retour (permet de saturer le nombril d'iode)
- Thermomètre pour vérifier la température corporelle des agneaux en cas de problème
- Seringues (de différentes tailles)
- Aiguilles (de différentes tailles)
- Poubelle à aiguilles (bouteille vide d'eau de javel ou autre contenant fermé)
- Lampes chauffantes et chaînes pour suspendre
- Vitamines (A et D, E - Sélénium)
- Cases d'agnelage (idéalement taille de 4'X 6' pour éviter les écrasements)
- Balance pour peser les agneaux
- Biberon gradué et sucres en bon état
- Tube de gavage gradué
- Balance de cuisine (idéal pour peser la poudre de lait)
- Tasse à mesurer (pour préparer les bonnes quantités de lait)
- Avoir sous la main au moins un à deux pessaires (« T ») pour prolapsus vaginal
- Avoir sous la main au moins un à deux harnais à prolapsus
- Bouteilles d'eau propres et vides – Utiles pour congeler des portions de 250 ml de colostrum
- Carnet de troupeau, Provin ou tout autre mode de prise de données efficace
- Beaucoup de paille sur le fenil
- Thermomètre - hygromètre pour mesurer la température et l'humidité ambiantes
- Au besoin : boîte de "chauffage" (Warming box) qui permet de réchauffer les agneaux en hypothermie

\* Sylvain Blanchette, gérant des installations de recherche au CEPOQ

\*\* Johanne Cameron, agr. M.Sc. Responsable en vulgarisation au CEPOQ

*Santé et  
génétique supérieure*

*Vous aussi vous pouvez  
faire confiance à*

**Ferme RIDO** SENC.  
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de sujet **Arcott Rideau**  
Troupeau ayant le statut or  
pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0  
Téléphone et télécopieur : (418) 856-5140  
rido@videotron.ca

# Calendrier des évènements à venir

Passover  
3 au 10 avril 2007

Pâques  
8 avril 2007

**Pour un agneau de qualité  
et une meilleure profitabilité de votre entreprise**

**Faites l'essai  
du programme  
pour agneau  
et brebis  
Purina.**

RÉGIE

SANTÉ



GÉNÉTIQUE ALIMENTATION

**Pour plus d'information  
concernant nos produits  
et services,  
veuillez communiquer  
avec votre concessionnaire  
Purina.**

[www.agripurina.ca](http://www.agripurina.ca)



**PURINA**

PURINA<sup>MD</sup>, CHOW<sup>MD</sup> et le quadrille  
sont des marques déposées sous licence de la compagnie Nestlé Purina PetCare.

# LA TOISON D'OR

Tonte de moutons, alpagas,  
lamas et chèvres angoras.

Vente de rouets, laine et accessoires.

Cours de filage.

Patricia Arrotin  
(418) 642-5006



Premier choix  
**AGRICOLE**

5120, Rue Martineau Saint-Hyacinthe, QC J2R 1T9

## Une Division de Canadienne Co-operative Wool Growers Limitée

Tel: (450) 796-4242 \*1-888-796-4242

[www.pchoix.com](http://www.pchoix.com)

\* Fourniture pour animaux de ferme

\* Clôture électrique

\* Tondeuse: Aesculap, Heiniger, Lister,

\* Dépôt de Laine (Lundi au Vendredi)

**Ouvert du Lundi au Samedi**



Troupeau fermé - GenOvis  
Statut Argent - Maedi-visna  
F1 Dorset/Romanov  
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux  
559, rue Des Muguets  
Coaticook, Qc J1A 3A9  
Tél. : (819) 849-3221  
Fax : (819) 849-0475  
froux1@videotron.ca

**Bergerie de l'Estrie**

**Romanov**  
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

## Ferme Lénique Inc.

### Éleveur Polypay p.s.

Statut argent pour le meadi-visna  
Suivi GENOVIS

**Agnelles et béliers avec  
ISM supérieur disponibles**

**Bienvenue!**

Sophie Gendron, Christian et Réal Lévesque  
9, rg du Bras, St-Denis, Kamouraska, G0L 2R0  
Tél.: 418-498-3254 Courriel : leniquecs@microbranche.com



Arcott Rideau  
Sujets pure sang  
Hybrides Dorset/Rideau

## Ferme Amki Enr.

17265 boul. Valcartier  
Québec, G2A 0A7  
Tél. : (418) 842-2637  
Télé. : (418) 842-0423  
fermeamki@videotron.ca

Maedi-visna  
Statut or  
Suivi genovis

Reproducteur disponible  
en tout temps

**Pour annoncer votre entreprise dans le  
OVIN QUÉBEC, CONTACTER :**

Mireille Martin  
450-679-0540 poste 8332  
mireillemartin@upa.qc.ca



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Désireux de doter la viande d'agneau qu'ils produisent d'une valeur ajoutée, Marc Harvey et Lucie Gauthier de Saint-Cœur-de-Marie (Alma, Lac-St-Jean) ont décidé il y a deux ans de l'enrichir d'acides gras polyinsaturés oméga-3 en intégrant la graine de lin à l'alimentation des bêtes.

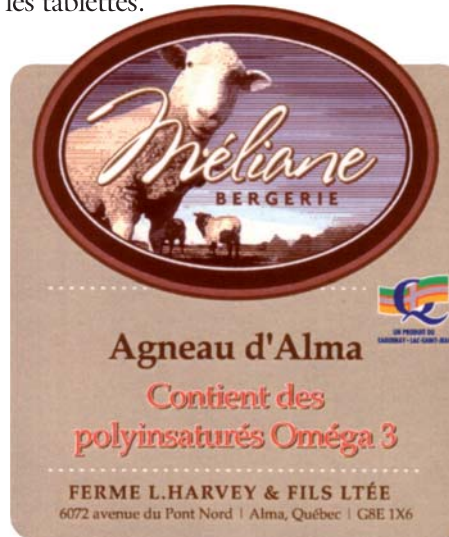
Quatrième génération de producteurs laitiers, le couple Harvey-Gauthier a fait l'acquisition de ses premiers agneaux en 1999. La ferme L. Harvey et Fils Ltée a définitivement pris le virage ovin en 2001. Méliane, le nom du troupeau qui compte 200 brebis croisées et de race Arcott Canadien, est un amalgame des prénoms des filles du couple, Mélissa et Carolane.

Les vertus de ces acides gras essentiels sont de plus en plus reconnues. De récentes recherches ont démontré, entre autres, que sa consommation régulière améliore la santé cardiovasculaire, contribue au développement des fonctions cérébrales, renforce le système immunitaire et même, favorise l'équilibre émotionnel. Cette substance se retrouve naturellement en grande quantité dans les poissons gras, tels le saumon et la truite, ainsi que dans certaines céréales dont le lin.

Mme Gauthier gère le troupeau et la mise en marché tandis que M. Harvey s'occupe surtout de la culture céréalière. Ce dernier cultive, entre autres, le fameux lin oléagineux. La graine de lin, une fois incorporée aux rations d'avoine et de foin des bêtes, confèrera à la viande ses propriétés si convoitées. L'agriculteur témoigne que le lin est une plante rustique nécessitant peu d'engrais mais que la semence est dispendieuse.

Inspiré par des échanges avec les propriétaires de la Fromagère Mistook, qui produit du fromage enrichi d'oméga-3, le couple décide en 2004 de se lancer

dans l'aventure de produire et mettre en marché un nouveau produit alimentaire : la viande d'agneau contenant des oméga-3. Suite à un processus de démarrage exigeant qui a débuté à l'été 2004, ils commercialisent leur produit à valeur ajoutée, des agneaux lourds exclusivement, depuis août dernier. Il aura donc fallu deux années de recherche et le développement d'un cahier des charges avant que la viande ne se retrouve sur les tablettes.



La clientèle de la Bergerie Méliane apprécie le nouveau produit offert pour sa teneur en oméga-3, mais bien sûr aussi pour son goût et sa qualité. « Les consommateurs ont remarqué que la viande est plus juteuse et qu'elle a un goût plus doux depuis que l'alimentation des agneaux est riche en acide gras. La couleur du gras et de la chair a changé : la chair est plus pâle et le gras d'un blanc délicatement grisé. »

La firme Innovagro Consultants, spécialisée en conception et gestion de projets agro-industriels, a été impliquée dès le départ afin d'établir le protocole de recherche. Aux dires des entrepreneurs, l'élaboration du cahier des charges, les demandes de financement et les diverses étapes d'approbation ont nécessité d'importants investissements en temps et en argent. Il fallait que la proportion d'oméga-3 corresponde aux normes établies par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et que Santé Canada autorise la mention « Contient des polyinsaturés oméga-3 ». La SADC (Société d'aide au développement de la collectivité Lac-St-Jean-Est inc.) et la



Fédération de l'UPA de la région ont collaboré au développement du projet, et c'est le CARA (Centre d'aide régional sur les aliments) qui a été consulté pour la réalisation du tableau nutritionnel.

Malgré des résultats forts intéressants, le travail se poursuit afin d'optimiser le niveau de concentration d'oméga-3 dans la viande par rapport à la quantité, la durée et la période de consommation de la graine de lin par les agneaux. Ainsi, à chaque nouvelle recette de ration, des échantillons sont envoyés en laboratoire afin d'être analysés.

Pour l'instant, l'agneau de la Bergerie Méliane est distribué de manière indépendante dans certains supermarchés du Lac-St-Jean, en plus d'être vendu directement à la ferme. Une auberge de la région, Le Parcours des Saveurs, sert le carré d'agneau. Actuellement, le produit se détaille environ 15 à 20 % plus cher que l'agneau du Québec conventionnel, un écart que les consommateurs sont prêts à assumer, selon les Gauthier-Harvey, compte tenu de la valeur nutritionnelle du produit.

Avec l'arrivée de 2007, les entrepreneurs se disent prêts à percer le marché montréalais, plus volumineux et diversifié. Des contacts prometteurs ont été établis avec des commerçants de la région métropolitaine. Le défi consiste maintenant à trouver un distributeur qui livrera directement les carcasses aux points de vente depuis l'abattoir. L'entreprise a pour objectif de vendre l'ensemble de sa production d'agneaux oméga-3 sur les marchés spécifiques à ce produit, ce qui permettra d'assurer de meilleurs revenus.

Continuez d'être attentif, le couple ne se contente pas d'innover sur le plan nutritionnel puisqu'il élabore en parallèle ses propres façon d'apprêter la viande d'agneau!

## Points de vente

Métro Dubé, centre-ville d'Alma  
Marché Mistook, St-Cœur-de-Marie  
Auberge le Parcours des Saveurs, St-Gédéon



# Domaine du Mouton D'Or Inc.

POSTES CANADA  
CANADA POST  
Port payé Postage paid  
Poste-publications Publications Mail  
40049100

service d'écurage  
Estrie-chaudières Appalachés-Boisfrancs

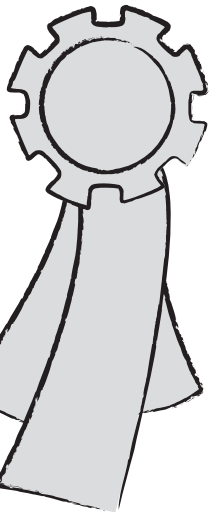


## Hybrides F1 Dorset/Romanov



Pour informations:  
1-866-458-2929

vletourneau@domainedumoutondor.com



## CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE 2006

La FPAMQ tient à remercier tous les participants au concours de photographie 2006. Le choix a été difficile étant donnée la qualité des photographies fournies.

Grande gagnante :

**Manon Parenteau, Valcourt**  
(en page couverture)



2e position : **Carole Dandonneau, Boucherville**



3e position : **François Potvin, Normandin**



Mention spéciale : **François Potvin, Normandin**